



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7448^e séance

Mardi 26 mai 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Murmokaitė	(Lituanie)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Bertoux
	Jordanie	M. Omaish
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Davison
	Tchad	M. Mangaral
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2015/303)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2015/303)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Serbie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hashim Thaçi à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/303, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je donne maintenant la parole à M. Zarif.

M. Zarif (*parle en anglais*) : Le premier trimestre de cette année a été important pour le Kosovo et pour la région de l'Europe du Sud-Est. Je voudrais, pour commencer, féliciter le nouveau Gouvernement de Pristina de l'approche prudente et réfléchie qu'il a adoptée pour relever les nombreux défis dont il a hérité et pour affronter les nombreuses nouvelles difficultés qui se présentent, ainsi que de son programme de réforme ambitieux.

Tant Belgrade que Pristina se trouvent à des étapes importantes de leur progression vers l'intégration européenne. Leur capacité avérée à travailler ensemble sur des sujets d'intérêt commun a été d'une importance

fondamentale pour surmonter les séquelles de l'hostilité et du conflit. Il est tout aussi encourageant qu'il y ait eu, ces derniers mois, de plus en plus de contacts directs à l'échelon local, parallèlement au dialogue mené sous l'égide de l'Union européenne à un niveau politique plus élevé.

Les deux réunions entre le Premier Ministre de la Serbie, Aleksandar Vučić, et le nouveau Premier Ministre du Kosovo, Isa Mustafa, qui se sont tenues le 9 février et le 21 avril dans le cadre du dialogue organisé à Bruxelles, sont d'autres jalons importants qui, nous l'espérons, mèneront à des résultats concrets. On ne saurait tolérer aucun retard dans la mise en œuvre des dispositions non encore appliquées de l'accord d'avril 2013, et il ne faut pas non plus, à mon avis, que des problèmes plus anciens empêchent les parties prenantes de saisir les occasions qui se présentent pour ouvrir de nouvelles possibilités dans ce dialogue.

De concert avec nos partenaires de l'Union européenne (UE) et d'autres partenaires internationaux sur le terrain, je continue d'encourager les dirigeants politiques de Belgrade et de Pristina à faire preuve de créativité et de clairvoyance pour identifier des domaines d'intérêt commun. Il est également important que la coopération technique au niveau opérationnel soit à l'abri de marchandages polémiques et qu'elle s'emploie à favoriser l'obtention de résultats tangibles qui améliorent directement les conditions de vie de la population.

En ce qui concerne le processus vital d'intégration judiciaire, il est encourageant de constater que le recrutement de juges et de procureurs a débuté, plusieurs candidatures à ces postes ayant été déposées avant la date butoir d'hier. J'ose espérer que ce processus se poursuivra dans un esprit de souplesse et de bonne volonté, notamment en ce qui concerne le niveau d'études. Je salue l'initiative prise par les Premiers Ministres Aleksandar Vučić et Isa Mustafa de communiquer directement afin de résoudre les problèmes urgents. Ces contacts directs, qui viennent s'ajouter à leur dialogue structuré et contribuent à en maintenir la dynamique, devraient progressivement devenir la norme plutôt que l'événement exceptionnel faisant la une des journaux.

L'une des principales dispositions de l'accord d'avril 2013, à savoir la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, est, toutefois, restée lettre morte à ce jour. La direction avisée de Pristina et de Belgrade

est nécessaire pour faire progresser les discussions techniques prévues à Bruxelles aujourd'hui. Tout en ayant pleinement conscience de la complexité de ces questions et du temps nécessaire pour mettre en place une association/communauté fonctionnelle, il sera essentiel de faire preuve de bonne volonté pour maintenir l'élan politique. Un appui tout aussi ferme de la part de la communauté internationale reste également crucial à cet égard.

S'agissant de l'évolution de la situation au Kosovo, le 23 avril, après environ deux mois, les représentants de la principale plateforme politique serbe du Kosovo, l'Initiative civique serbe, ont recommencé à participer au Gouvernement et à l'Assemblée du Kosovo. Il est encourageant de voir que les dirigeants serbes du Kosovo, ainsi que le Premier Ministre Isa Mustafa et d'autres membres de son cabinet, ont trouvé les moyens de surmonter leurs divergences et de préserver l'intégrité de la coalition gouvernementale. En outre, un membre de l'Initiative civique serbe a également été nommé Ministre des communautés et des retours. Après une longue période de désaccord, les quatre conseils municipaux du nord du Kosovo ont convenu le 24 avril d'adopter leurs budgets conformément à la législation kosovare, ce qui a permis de débloquer les comptes bancaires des municipalités le 15 mai.

Je tiens également à noter la coopération concrète qui s'est développée entre les maires de Mitrovica-Nord et de Mitrovica-Sud, respectivement Goran Rakić et Agim Bahtiri. Le 30 avril, ils ont tous les deux assisté à l'enterrement, à Mitrovica-Nord, d'un garçon albanais du Kosovo dont le corps avait été retrouvé près de trois semaines après sa disparition. Au cours d'une réunion qui s'est tenue le 21 mai avec le Ministre kosovar des communautés et des retours et le Ministre kosovar des collectivités territoriales, ainsi que des représentants des Albanais du Kosovo dans le quartier Kroi i Vitakut/Brđjani, les deux maires sont parvenus à un accord pour trouver une solution aux questions des retours et de la construction résidentielle dans cette zone, et ce grâce à un groupe de travail interministériel. Je félicite les deux maires de leur leadership prudent, et je suis convaincu que le succès de cette démarche empreinte d'ouverture constituera un exemple instructif de la voie à suivre pour d'autres questions en suspens dans cette région ou d'autres du Kosovo.

Un incident survenu le 24 mai dans la municipalité de Leposaviq/Leposavić, au cours duquel un convoi routinier de relève de la Mission État de droit menée

par l'Union européenne au Kosovo a subi des dégâts matériels en raison, semble-t-il, de coups de feu, est à déplorer. J'espère que l'enquête sur cet incident regrettable sera menée rapidement et qu'elle bénéficiera de la coopération de la communauté locale.

Il est urgent d'achever la procédure nécessaire à l'instauration de la juridiction spéciale apte à connaître des affaires instruites par l'Équipe spéciale d'enquête de l'Union européenne, conformément aux normes les plus élevées de la justice internationale. Au cours de mes rencontres avec l'ensemble de la classe politique kosovare, j'ai souligné combien la communauté internationale et tous ceux qui ont pu être des victimes des crimes passés espéraient vivement qu'aucun retard injustifié n'empêche le Kosovo de prendre les mesures nécessaires à la création de ladite juridiction. J'avais espéré être en mesure d'annoncer aujourd'hui que les mesures constitutionnelles et législatives pertinentes avaient été prises. L'Assemblée kosovare est saisie de l'urgence de la question, qui doit en principe être examinée ce vendredi. À cet égard, j'ai également exhorté les dirigeants politiques de Pristina à s'employer avec diligence à mieux faire comprendre à l'opinion publique l'importance de cette question pour l'avenir du Kosovo. Je me réjouis de noter l'acceptation croissante par les Kosovars de la juridiction spéciale en tant que moyen de traiter les questions passées et de se concentrer sur l'avenir. En attendant, le Procureur général, M. David Schwendiman, a officiellement pris ses fonctions la semaine dernière.

Pour ce qui est des progrès concernant le sort des disparus, 1 653 personnes en tout sont toujours portées disparues à la suite du conflit au Kosovo. Il est indispensable de progresser rapidement sur cette question dans le but de panser les plaies du conflit et d'atténuer la douleur des familles des victimes. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ne cesse de soutenir et d'encourager les progrès en la matière, qui dépendront en grande partie de la divulgation d'informations supplémentaires par l'ensemble des parties au sujet des événements ayant entraîné ces disparitions.

Le rythme des retours et de la réintégration des personnes déplacées s'est encore ralenti, tandis que de nouveaux incidents de sécurité visant des rapatriés et leurs biens compromettent également les efforts axés sur la promotion des retours, de la réconciliation et de l'intégration. Les incidents répétés survenus ces dernières semaines et le week-end dernier contre des

rapatriés dans la municipalité de Klinë/Klina, dans l'ouest du Kosovo, sont particulièrement troublants. J'ai demandé à ce que l'on redouble d'efforts pour traduire les coupables en justice, et j'ai le plaisir d'annoncer que plusieurs arrestations ont été faites. Nous suivrons l'enquête et attendrons avec impatience l'achèvement de la procédure régulière. Dans le même temps, je salue l'initiative de créer un groupe interministériel pour les retours, dirigé par le Ministre des communautés et des retours, ainsi que le déploiement temporaire de policiers supplémentaires à Klinë/Klina.

S'agissant des activités menées par la MINUK en matière de droits de l'homme, je voudrais saisir cette occasion pour dire quelques mots au Conseil à propos du Groupe consultatif de la MINUK sur les droits de l'homme, établi en 2006 pour enquêter sur les allégations faisant état de violations des droits de l'homme commises pendant les premières années de déploiement de la MINUK. Le Groupe a reçu 527 plaintes et classé 464 d'entre elles, 63 affaires étant toujours en instance. Le Groupe a systématiquement recommandé l'indemnisation au titre du préjudice moral. Cependant, les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale interdisent l'indemnisation par l'ONU des pertes non économiques résultant d'opérations de maintien de la paix. Néanmoins, au cours de mes discussions avec nos interlocuteurs locaux et internationaux, j'ai proposé de créer un mécanisme approprié permettant d'indemniser le préjudice moral et de garantir un complément d'enquête par les autorités judiciaires compétentes dans les affaires qui non pas abouti.

Concernant la préservation du patrimoine culturel et religieux, le projet de loi sur le patrimoine culturel qui a été récemment soumis à l'Assemblée du Kosovo a suscité une importante polémique. Je salue la décision du Gouvernement kosovar de retirer le projet de loi en vue d'entamer des consultations plus larges permettant d'aboutir à l'adoption rapide d'une loi consensuelle.

Le 30 avril, la Commission européenne a adopté une proposition relative à l'accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo. Le dynamisme du Gouvernement kosovar a permis cette avancée. Les dirigeants politiques de Pristina ont exprimé leur détermination à redoubler d'efforts pour que de nouveaux progrès soient réalisés en vue de garantir l'état de droit, de stimuler le développement économique et de promouvoir la démocratie.

Je prends également note de la coopération régionale qui existe au sein du forum des 6 pays des

Balkans occidentaux, auquel le Kosovo participe. Cette réunion, ayant rassemblé le 21 avril à Bruxelles les premiers ministres de ces pays, a montré qu'il était possible de renforcer la coopération et l'intégration régionales. Ce forum doit servir à faciliter les accords futurs, notamment concernant la construction d'une autoroute entre Niš et Pristina, la reprise du service sur la ligne ferroviaire entre Mitrovica et Pejë/Peć, et le rétablissement d'une liaison aérienne directe entre Pristina et Belgrade.

On a également pu constater l'énorme potentiel d'une coopération régionale efficace face au phénomène récent de la migration irrégulière en provenance du Kosovo. Des efforts similaires seront nécessaires pour régler les problèmes de l'extrémisme violent. À cet égard, les efforts considérables déployés par les autorités du Kosovo, y compris l'adoption, en mars, d'une loi interdisant toute participation à des conflits armés hors du territoire kosovar et la création par le Gouvernement d'une équipe spéciale chargée de la prévention de la radicalisation, sont particulièrement remarquables. Les services responsables du maintien de l'ordre et les chefs des communautés religieuses ont également joué un rôle essentiel. Ces mesures ont déjà donné lieu à des résultats concrets, dont récemment, l'établissement d'une acte d'accusation mettant en cause 32 personnes pour des faits liés à l'extrémisme violent, ainsi que les enquêtes qui se poursuivent activement concernant d'autres affaires. La radicalisation suscite des préoccupations dans le monde entier, et les Balkans occidentaux ne font pas exception. J'espère que les efforts de sensibilisation et une coopération régionale active se poursuivront en vue de prendre des mesures adéquates face à ce défi transnational.

Je voudrais joindre ma voix à celles de nombreux dirigeants régionaux et européens qui ont exprimé leurs vives préoccupations au sujet des affrontements armés meurtriers avec la police survenus les 9 et 10 mai à Kumanovo, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Plusieurs individus originaires du Kosovo étaient impliqués dans ces affrontements violents. Je note avec satisfaction que les dirigeants régionaux, y compris la Présidente et le Premier Ministre du Kosovo, ont dénoncé ces actes de violence et ont pris grand soin de ne pas attiser les tensions. Il faut donner aux autorités compétentes le temps nécessaire pour mener des enquêtes transparentes et approfondies.

Madame la Présidente, pour terminer, je voudrais vous exprimer ma profonde gratitude, ainsi qu'aux autres membres du Conseil de sécurité, pour votre appui à la MINUK. Je tiens également à remercier les membres du Conseil de leurs contacts soutenus et constructifs avec les deux parties. Cet engagement demeure essentiel pour encourager la mise en œuvre intégrale de l'accord d'avril 2013 et promouvoir des progrès en ce qui concerne d'autres questions délicates, telles que l'instauration de la juridiction spéciale. La MINUK continuera de travailler en étroite collaboration avec ses interlocuteurs locaux et internationaux pour appuyer tous les processus essentiels, conformément à son mandat.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zarif de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Dačić.

M. Dačić (Serbie) (*parle en serbe; texte anglais fourni par la délégation*) : C'est avec grand plaisir que je prends la parole devant le Conseil de sécurité à cette occasion. Alors que nous examinons le dernier rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2015/303), j'aimerais exprimer aux membres du Conseil toute ma gratitude pour l'attention constante qu'ils portent à la question du Kosovo-Metohija, qui revêt la plus haute importance pour la République de Serbie. Sur la base de la coopération constructive instaurée depuis la mise en place de l'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo-Metohija, je reste convaincu que nous pourrons, grâce à nos efforts conjoints fondés sur la résolution 1244 (1999), parvenir à un règlement politique durable de la question du Kosovo-Metohija.

Par son approche constructive, la République de Serbie n'a pas ménagé ses efforts pour contribuer concrètement à la réalisation de l'objectif visant à transformer les Balkans occidentaux en une zone où règnent une paix, une stabilité et une prospérité durables. Il est indéniable qu'après beaucoup de bouleversements, des progrès considérables ont été réalisés dans la région, tant pour ce qui est de l'instauration de la paix et de la démocratie que pour ce qui est de la coopération régionale et de l'intégration européenne. Je partage l'avis de M^{me} Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui, dans sa déclaration devant cet organe à la séance consacrée à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies

et les organisations régionales et sous-régionales, qui s'est tenue le 9 mars, a dit : « Les Balkans offrent aujourd'hui à chacun d'entre nous des raisons d'être fiers et optimistes » (S/PV.7402, p. 7). Pourtant, les derniers attentats terroristes à Zvornik, en Bosnie-Herzégovine, et à Kumanovo, en Macédoine, illustrent clairement la fragilité de la stabilité dans la région. Par conséquent, nous tous dans la région, ainsi que les acteurs internationaux concernés, devons déployer des efforts supplémentaires pour la préserver.

Ces événements ont confirmé ce que j'ai déclaré à maintes reprises devant le Conseil, à savoir que la présence – en l'état – de la Mission des Nations Unies est d'une importance primordiale pour la stabilité et pour la création de conditions propices à un règlement durable et viable de la question du Kosovo-Metohija. Mon pays apprécie vivement l'engagement dont témoigne la MINUK, sur la base de sa position de neutralité, en vue de créer les conditions d'une coexistence pacifique entre les résidents de notre province méridionale, de leur sécurité et du respect de leurs droits fondamentaux. Nous espérons donc que, sur la base de la résolution 1244 (1999), la MINUK continuera à s'acquitter de son mandat durant la période à venir, en particulier dans les domaines qui revêtent de l'importance pour les Serbes et les autres populations non albanaises du Kosovo-Metohija et qui leur permettront de survivre et de mener une vie normale.

Nous apprécions également à sa juste valeur la contribution des autres organisations internationales – notamment la Force de paix au Kosovo, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ainsi que les organismes spécialisés des Nations Unies – qui, par l'intermédiaire des missions qu'elles conduisent sous les auspices de l'ONU, sont partie prenante de la présence internationale, civile et de sécurité à Kosovo-Metohija. Nous saluons en particulier les efforts consentis par M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général, en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre du mandat de la MINUK et la coordination de l'action des présences internationales civile et de sécurité. Nous sommes bien conscients des défis auxquels il est confronté.

Le rapport dont nous sommes saisis souligne que la formation d'un Gouvernement à Pristina et la reprise du dialogue de haut niveau entre Belgrade et Pristina sont les principaux événements politiques survenus durant la période considérée. Le Gouvernement serbe

est pleinement attaché au dialogue facilité par l'Union européenne et espère que sa reprise permettra de consolider les fondements de la mise en œuvre des accords déjà conclus. Le processus de normalisation vise essentiellement à trouver des solutions mutuellement acceptables aux problèmes qui minent la vie des habitants de la province et les empêchent de jouir de leurs droits fondamentaux. Ceci ne peut être réalisé que moyennant un dialogue, fondé sur une véritable compréhension des besoins et des intérêts de l'autre partie, et en faisant clairement preuve d'une volonté de compromis, dans la pratique. Dans ce contexte, je me réjouis de constater que dans le rapport, il est fait mention du fait que le Premier Ministre de la Serbie, Aleksandar Vučić, a directement appelé M. Mustafa. La Serbie aborde le dialogue avec Pristina dans un esprit d'ouverture, avec la volonté de trouver des solutions pratiques qui permettront à tous les résidents de la province de mener une vie normale dans le cadre du processus plus large de l'intégration de la région à l'Union européenne. Il ne fait aucun doute que la participation des Serbes à la vie politique du Kosovo-Metohija y contribuera.

Le Gouvernement serbe s'acquitte scrupuleusement, systématiquement et en temps voulu de toutes ses obligations découlant des accords conclus à ce jour dans le cadre du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, signé le 19 avril 2013 à Bruxelles. Je note avec satisfaction que le rapport souligne l'importance de la création de l'association/communauté des municipalités serbes, qui, de l'avis de la République de Serbie, est la question centrale dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de l'accord de Bruxelles. Je tiens à souligner que la République de Serbie estime que les principales questions à aborder dans le cadre de la poursuite d'un dialogue avec Pristina sont le retour des personnes déplacées, les biens de l'église orthodoxe serbe et les questions liées à la propriété.

Je voudrais également saisir cette occasion pour souligner que le Gouvernement serbe a adopté une attitude constructive vis-à-vis de la participation des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo-Metohija aux travaux des instances régionales. La République de Serbie, qui respecte les accords conclus sur la représentation et la coopération régionale, a donné son consentement à la participation de Pristina aux travaux du Conseil de coopération régionale et au Processus de coopération d'Europe du Sud-Est, ainsi qu'aux activités de la Migration, Asylum, Refugees Regional Initiative. Cet aval ne signifie pas

que la Serbie a changé de position concernant le statut du Kosovo-Metohija ni qu'elle a renoncé à ses vues. Cependant, des tentatives sont faites actuellement pour obtenir la participation de représentants de Pristina dans les activités des organisations internationales en dehors du cadre de cet accord. Pour la Serbie, ces tentatives sont inacceptables et n'aident pas du tout à préserver le climat positif propre à la poursuite du dialogue. Pour le cas où ces questions étaient un jour abordées, elles devraient être débattues dans le cadre du dialogue. À cet égard, toutefois, nous continuons de croire qu'aborder ces questions en ce moment n'est dans l'intérêt ni de Belgrade ni de Pristina ni, au demeurant, de nos partenaires internationaux, qui ont intérêt tout comme nous à ce que soit préservée la stabilité des Balkans occidentaux.

La Serbie salue le travail accompli par la MINUK, en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les missions déployées par d'autres organisations présentes au Kosovo-Metohija, en ce qui concerne le suivi de la situation des communautés non majoritaires dans la province. Le Gouvernement de la République de Serbie attache une grande importance à la recherche d'une solution adéquate à la question des personnes déplacées du Kosovo-Metohija. La mise en place des conditions à long terme qui en permettront le retour est l'un des facteurs clefs du processus de réconciliation. Malheureusement, même 16 ans après la fin du conflit, aucune des conditions d'un retour durable des déplacés au Kosovo-Metohija ne sont réunies, principalement en raison du fait que les institutions provisoires d'administration autonome de Pristina n'accordent pas à cette question l'intérêt qu'elle mérite. Cette triste réalité est d'ailleurs un constat des rapports établis régulièrement par le Secrétaire général sur les activités de la MINUK comme des rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Seules 1,9% des 220 000 personnes qui ont quitté le Kosovo-Metohija en 1999 ont pu rentrer durablement chez elles dans les 15 dernières années. Près de 204 000 d'entre elles sont toujours déplacées en Serbie. Les derniers chiffres en date du HCR, cités dans le rapport, confirment cette tendance à la baisse : seules 14 personnes sont retournées au Kosovo-Metohija dans les quatre derniers mois. Voilà bien des statistiques dont l'effet n'est pas celui que l'on attendait. Pour trouver des solutions durables, il faut surmonter les principaux obstacles à un retour sans encombre et durable, mettre en place un cadre juridique cohérent en vue des retours

et l'appliquer intégralement, en y faisant figurer la protection des droits de propriété et de la sécurité, et éliminer le problème de l'obstruction des retours, dans le strict respect du principe de responsabilité des acteurs internationaux et locaux engagés dans le processus.

C'est l'occasion de rappeler une fois encore que la Serbie est au premier rang des pays européens qui comptent le plus grand nombre de personnes déplacées de façon prolongée. À cet égard, je demande à l'Organisation des Nations Unies et aux autres représentants de l'Administration internationale au Kosovo-Metohija de nous aider à surmonter les problèmes qui empêchent le retour des déplacés et qui rendent encore plus difficile la situation de ceux qui sont rentrés, en particulier les incidents qui se répètent trop fréquemment. À n'en pas douter, l'un des facteurs à l'origine des retards enregistrés dans le retour des déplacés est l'insécurité physique, illustrée par les attaques dont continuent de faire l'objet les Serbes et leurs biens, et encore aggravée par le climat d'impunité qui règne face aux crimes commis à l'encontre des Serbes. Ces attaques sont très répandues : l'une d'elles s'est produite durant un pèlerinage effectué à Noël par des Serbes de Đakovica – dont le nombre s'élevait à 12 000 avant 1999 – à l'Église de la Présentation de Marie au Temple. Cet incident illustre une fois de plus l'intolérance et le rejet dont font l'objet les Serbes de la part de la communauté majoritaire et prouve amplement que, compte tenu de l'impossibilité où sont les Serbes déplacés de se rendre librement et en toute sécurité sur leurs lieux de prière et de marquer leurs fêtes religieuses dans la dignité, les exhortations au retour des autorités kosovares à l'attention des Serbes ne sont pas sincères, et que les moyens qu'elles ont d'assurer la sûreté et la sécurité de tous au Kosovo-Metohija, surtout au niveau local, sont inexistantes. Selon la loi contre la discrimination et d'autres lois et règlements en vigueur au Kosovo-Metohija dans ce domaine, entraver l'accès aux lieux de culte et empêcher les pratiques religieuses aux fins du maintien de son identité constituent des violations de la loi. Ce problème appelle une volonté déterminée de la part des protagonistes si nous voulons remédier à la situation actuelle. L'expression de cette détermination serait également une preuve de la bonne volonté et du sérieux de tous les acteurs concernés et servirait à normaliser les relations, à rendre possible la vie en communauté et à assurer le respect des droits et des libertés fondamentaux de tous les résidents du Kosovo-Metohija.

Le rapport dont nous sommes saisis fait état d'une baisse du nombre des incidents pouvant avoir été motivés par des considérations ethniques, en même temps que d'une augmentation du nombre d'actes visant des biens non occupés appartenant aux communautés non majoritaires ainsi que des sites religieux et culturels. Ces comparaisons sont peu élégantes puisque nous ne pouvons tolérer aucune attaque visant des membres d'autres communautés. Les incidents prouvent de façon éloquente qu'il faut encore déployer des efforts sérieux et réels pour parvenir à la réconciliation et gérer ce problème comme il convient, et qu'il faut tenir un registre de ces incidents et en traduire en justice les responsables.

Créer les conditions qui permettent aux Serbes et aux non-Albanais de jouir, sans discrimination, de leurs droits fondamentaux et des droits qu'ils ont en tant que populations non majoritaires dans la province aiderait sans aucun doute à améliorer le climat général en vue du retour des réfugiés. Nous déplorons que la fermeture, dernièrement, du bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Pristina en raison de restrictions budgétaires ait été décidée sans consulter la République de Serbie, et pensons qu'elle ne se justifie pas, c'est le moins que l'on puisse dire, au regard de la situation des droits de l'homme au Kosovo-Metohija.

Au mois d'avril, la République de Serbie a présenté un rapport sur la mise en œuvre de la Convention contre la torture, dans lequel elle a fait remarquer qu'elle n'a pas été en mesure de faire rapport sur la mise en œuvre de la Convention sur une partie de son territoire sous administration internationale. À cet égard, nous nous félicitons que le Comité contre la torture ait pris dernièrement la décision de demander à la MINUK de le tenir informé de la mise en œuvre de la Convention au Kosovo-Metohija.

Nous condamnons tout acte de profanation de sites religieux, indépendamment de la religion concernée. À cet égard, la raison de notre vive préoccupation n'est pas seulement le fait qu'on a profané un monument culturel mondialement connu tel que le monastère de Visoki Dečani, mais aussi le fait qu'il a été profané à l'aide de graffitis à la gloire du « futur Califat » de l'État islamique d'Iraq et du Levant, et ce à l'heure où la communauté internationale investit d'énormes efforts pour combattre ce mal qui constitue la plus grande menace à la paix et à la sécurité internationales.

Comme je l'ai dit la dernière fois que j'ai pris la parole devant le Conseil (voir S/PV.7377), c'est non

sans préoccupation que je me dois de signaler que la profanation d'églises et de monastères serbes s'est poursuivie et que, en janvier dernier, des graffitis portant la mention « UÇK » ont été apposés sur les murs de l'église orthodoxe de Lipljan et sur ceux de l'enclos de l'église de Đakovica, alors même que les forces du Service de police du Kosovo assuraient la sécurité. Je dois souligner que ces actes constituent non seulement une menace et une insulte pour l'Église orthodoxe serbe et son clergé, mais également un moyen d'intimider la population orthodoxe qui vit toujours dans la province, et qui est à prédominance serbe.

Je saisis cette occasion pour rappeler que de nouvelles mesures doivent être prises pour protéger le patrimoine culturel et religieux serbe au Kosovo-Metohija. Les attaques contre ces sites équivalent à des attaques contre l'identité des Serbes et influent directement sur leur sentiment de sécurité et d'acceptation par la communauté locale. Elles remettent en cause la volonté des autorités compétentes de la province de protéger et préserver le patrimoine culturel et religieux serbe. Dans le même temps, nous sommes témoins d'un processus parallèle visant à modifier des faits historiques, dans le but de marginaliser et d'éliminer la présence des Serbes et de la Serbie dans l'histoire du Kosovo-Metohija.

Dans le contexte de la lutte contre les menaces terroristes et la montée de l'extrémisme violent dans le monde, la nécessité de renforcer la sécurité revêt une dimension supplémentaire. La République de Serbie, qui s'est portée coauteur de la résolution 2178 (2014), a pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher le financement et l'organisation du terrorisme et prévenir le phénomène croissant du recrutement de combattants terroristes étrangers qui rejoignent des organisations terroristes armées au Moyen-Orient, notamment l'État islamique. La Serbie continuera de prendre des mesures résolues pour réprimer le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous attendons des missions internationales déployées au Kosovo-Metohija et des institutions provisoires d'administration autonome locales qu'elles contribuent également, dans la limite de leurs capacités, à notre lutte commune d'importance mondiale.

Le Gouvernement serbe accorde une importance prioritaire au règlement des litiges immobiliers au Kosovo-Metohija, et j'appelle donc l'attention du Conseil sur le processus de privatisation mené par l'Agence de privatisation du Kosovo, qui va à l'encontre

des conventions internationales et européennes relatives aux droits de l'homme. En outre, la MINUK a également estimé que ce processus enfreignait la résolution 1244 (1999), étant donné que cette agence n'a pas été créée en vertu d'une loi alors en vigueur au Kosovo-Metohija, conformément à la résolution. La tendance à la privatisation des entreprises publiques et du secteur social des communautés serbes est particulièrement manifeste. Ces entreprises sont vendues à des personnes de nationalité albanaise. Nous ne contestons pas la nationalité des personnes qui acquièrent ces entreprises mais le fait que les activités menées sont illicites et qu'elles ont pour but de détruire les ressources économiques des communautés serbes.

Je saisis cette occasion pour souligner qu'il importe de trouver une solution satisfaisante à la question de la propriété du consortium Trepça, qui est mentionnée dans le rapport du Secrétaire général. Tout règlement de ce problème qui différerait de celui convenu dans le cadre de l'Accord de Bruxelles serait inacceptable pour la Serbie. Je suis convaincu que nous sommes tous conscients que le respect des droits de propriété est très important, qu'il s'agisse de biens privés ou publics. Dans cette logique, il est nécessaire de veiller à ce que toutes les activités menées au Kosovo-Metohija relatives à la privatisation s'inscrivent de nouveau dans un cadre juridique valide, en particulier compte tenu du fait que les activités menées dans la province ont inévitablement une connotation ethnique, ce qui est inadmissible dans un monde démocratique. Je rappelle que la protection des biens des entités économiques et la suspension des privatisations au sein des communautés serbes sont des points importants de l'accord de coalition sur la base duquel les représentants de la communauté serbe ont intégré le Gouvernement de Pristina. L'accord a été confirmé durant la réunion qui s'est tenue à Bruxelles le 21 avril 2014.

On ne saurait trop souligner l'importance d'un suivi et d'une évaluation continus des travaux des organes judiciaires et autres des institutions provisoires d'administration autonome. Il faut également déterminer si elles sont prêtes à assumer les fonctions exécutives actuellement exercées par EULEX, conformément à la décision relative à la prorogation du mandat et à la reconfiguration d'EULEX, prise en juin 2014. À diverses occasions, la Serbie a souligné la nécessité d'assurer un suivi continu et de définir des critères objectifs afin que les missions compétentes présentes au Kosovo-Metohija sous les auspices des Nations Unies puissent évaluer les activités menées par les institutions provinciales.

Dans son rapport d'activité de 2014 sur le Kosovo, intitulé *Kosovo Progress Report 2014*, la Commission européenne note qu'il reste beaucoup à faire en ce qui concerne le fonctionnement et la responsabilité des institutions judiciaires provinciales. Ce rapport souligne également que des résultats plus concrets doivent être obtenus dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

La situation actuelle dans la province confirme notre analyse selon laquelle les conditions ne sont pas encore réunies pour un transfert des compétences aux institutions provisoires d'administration autonome. Le fait que ces fonctions ont été confiées à EULEX ne limite en aucun cas les prérogatives et responsabilités du Représentant spécial du Secrétaire général. Je m'attends à ce qu'EULEX, dans la limite de son mandat, continue d'assumer ses fonctions exécutives en matière d'état de droit afin de procéder à une évaluation réaliste de la situation au Kosovo-Metohija en la matière.

La Serbie est attachée au processus de réconciliation. Nous considérons qu'il s'agit d'un moyen important d'affronter notre passé et, dans ce contexte, de faire la lumière sur le sort des personnes disparues. Cela est important, d'abord et surtout, pour les familles des personnes disparues et pour faciliter le processus de réconciliation interethnique dans la province. Pour faire la lumière sur le sort des personnes disparues, les équipes d'experts serbes coopèrent avec la MINUK et EULEX, ainsi qu'avec les organes compétents au Kosovo-Metohija. Le processus de réconciliation mutuelle ne pourra être mené à terme tant que ne seront pas jugés les anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo responsables de la persécution de Serbes, de Roms et de membres d'autres communautés non albanaises, ainsi que leurs opposants politiques faisant partie de la communauté albanaise du Kosovo-Metohija. Nous espérons que les conditions nécessaires seront réunies pour poursuivre en justice les individus soupçonnés d'avoir commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Nous souhaitons en particulier que soient portées devant la justice les affaires fondées sur les conclusions de l'Équipe d'enquête spéciale d'EULEX en ce qui concerne le traitement inhumain de personnes et le trafic d'organes humains. Nous espérons que la décision de créer la juridiction spéciale compétente sera prise dans les meilleurs délais.

Pour terminer, j'insisterai une fois de plus sur le fait que la recherche d'une paix durable au

Kosovo-Metohija est une priorité nationale de la Serbie. Nous ne pourrions parvenir à une solution que par des négociations et un dialogue avec les institutions provisoires d'administration autonome à Pristina, en respectant pleinement les intérêts légitimes des populations albanaise, serbe et autres au Kosovo-Metohija, sur la base de la résolution 1244 (1999). Le règlement du problème du Kosovo-Metohija doit être dans l'intérêt de tous nos citoyens, qui doivent pouvoir vivre dans des conditions normales, et toutes les communautés doivent avoir la possibilité de vivre ensemble en toute sécurité.

Pour réaliser cette solution, nous devons promouvoir la réconciliation mutuelle. Ce processus sera sans aucun doute facilité par celui d'adoption de normes et valeurs européennes que nous avons engagé sur la voie de l'intégration européenne de l'ensemble de la région. Nous considérons que cet attachement à l'intégration européenne est la principale raison de la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina. Nous attendons de l'Union européenne qu'elle continue de dialoguer activement avec Pristina et de faciliter nos échanges avec Pristina. Le Gouvernement serbe poursuivra assurément ses efforts pour mettre en œuvre l'Accord de Bruxelles dans l'intérêt de la paix, du progrès économique et de la réconciliation.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Thaçi.

M. Thaçi (*interprétation de l'albanais; texte anglais fourni par la délégation*) : Les citoyens de la République du Kosovo apprécient vivement les efforts déployés par l'ONU et le Conseil de sécurité au Kosovo, qui font partie des missions les plus réussies des Nations Unies. Alors que l'ONU commence les célébrations de son soixante-dixième anniversaire, elle est consciente de la réussite obtenue au Kosovo. Dans les années 90, l'ONU s'est montrée très active au Kosovo et a condamné l'oppression menée par le régime de Slobodan Milošević. En 1999, l'ONU a créé la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) afin d'éliminer toutes les mesures illégales et répressives mises en place par les Serbes du Kosovo pour les remplacer par les institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo. Nous avons déclaré notre indépendance, qui a été reconnue par la plupart des États Membres de l'ONU, et il est évident que la MINUK a contribué à transformer toutes les institutions du Gouvernement kosovar.

Même si la Mission reste déployée au Kosovo du fait de l'absence de consensus au sein du Conseil, nous estimons que le rapport du Secrétaire général (S/2015/303), établi durant la quinzième année de présence de la MINUK, montre un exemple de réussite et de victoire de la démocratie dans ce pays européen. Aujourd'hui, la violence a diminué de 90 % au Kosovo, et la capitale, selon les statistiques établies par l'ONU, est l'une des villes les plus sûres d'Europe et de la région.

En ce qui concerne l'évolution de la situation politique au Kosovo, je tiens à souligner que le nouveau Gouvernement, qui a été formé par une large coalition comprenant les deux principaux partis politiques et tous les partis minoritaires, a connu des débuts extrêmement encourageants en matière de développement socioéconomique. L'année dernière, nous avons organisé des élections afin de créer cette coalition, et nous avons prouvé que les institutions indépendantes kosovares, notamment la Cour constitutionnelle et la présidence, étaient hautement respectées par toutes les factions politiques et que les processus démocratiques étaient respectés de tous.

Nous avons, tout d'abord, adopté un programme économique. Au cours des cinq premiers mois, nous avons attiré deux grands investisseurs, dont un consortium français qui a signé un contrat de 400 millions d'euros pour la construction d'un centre très important à Brezovica. Ce centre, qui sera bâti dans une région habitée par des Serbes et des Albanais, permettra de créer 4000 nouveaux emplois, de promouvoir l'intégration du Kosovo et de développer cette partie pauvre du pays.

Nous avons également conclu un accord avec la Banque mondiale, l'Agence des États-Unis pour le développement international et l'Union européenne (UE) en vue d'identifier des investissements dans l'énergie. Une société américaine a été retenue, à ce titre, pour investir environ un milliard de dollars, investissement qui a également reçu l'aval de la MINUK. Ces contrats représentent environ 25 % du total des investissements au Kosovo. Nous avons accru les investissements à 60 millions de dollars et avons attiré d'autres investisseurs. Nous prévoyons une croissance économique de 3 %; depuis notre accession à l'indépendance il y a sept ans, il s'agit du taux de croissance le plus élevé d'Europe.

Nous devons maintenant mettre l'accent sur la création de nouveaux emplois, ce qui constitue la première des priorités pour les Kosovars. Voilà comment

nous justifions notre présence à la tête de l'État vis-à-vis de la population. Nous avons traversé une crise politique, l'année dernière. Au cours des trois derniers mois, il y a eu un afflux de migrants du Kosovo en quête d'une vie meilleure demandant l'asile dans d'autres pays européens.

Nous sommes extrêmement mécontents de notre voisin, la Serbie, qui, au cours des deux derniers mois, a ouvert sa frontière avec la Hongrie. On trouve une quantité d'images dans les médias qui montrent la police serbe acceptant des pots-de-vin dans le but d'aider cette migration illégale. À la suite d'une campagne de sensibilisation, nous avons été en mesure d'identifier quelques-uns des passeurs. L'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie ont pris une série de mesures, qui nous ont permis de réduire le taux de migration de 95 % en l'espace d'un mois, ce qui nous a valu les louanges de la Commission européenne.

Nous attendons maintenant que l'Union européenne libéralise le régime des visas au Kosovo, dernier pays de la région des Balkans à avoir besoin d'un visa Schengen. La liberté de circulation est l'un des principaux facteurs de frustration chez les Kosovars. Au cours de sa première année d'existence, le Gouvernement kosovar a dû faire face à une crise politique qui a éclaté après le limogeage du Ministre serbe. Les partis serbes sont désormais revenus à l'Assemblée, et nous travaillons ensemble avec le Gouvernement pour développer le Kosovo.

Après la conclusion de l'accord à Bruxelles et un boycottage long de 15 ans, les Serbes du nord participent désormais à toutes les institutions du Kosovo. C'est là le fruit de notre travail commun.

Entretemps, nous avons tenu un dialogue de haut niveau avec la Serbie et sommes parvenus à un accord visant à fermer toutes les structures illégales au sein du système judiciaire du Kosovo et à intégrer les juges, les procureurs et les avocats dans le système judiciaire du pays. Dans le cadre de chaque accord et à chaque étape de ce dialogue, nous avons réussi à normaliser le dialogue entre le Kosovo et la Serbie. L'objectif de nos deux Gouvernements ainsi que de nos partenaires de l'Union européenne et des États-Unis est de voir les deux pays, à savoir le Kosovo et la Serbie, devenir membres de l'Union européenne sans que des obstacles ne soient dressés sur leur chemin.

Nous voudrions que la Serbie mette fin à sa propagande destructrice, qui ne fait qu'entraver le

dialogue. J'ai rencontré les dirigeants serbes une quarantaine de fois et je voudrais croire que le moment de la propagande raciste est véritablement révolu. La poursuite de ce dialogue comprend une rencontre entre M. Vučić et M. Mustafa. Nous devons nous parler ouvertement, comme de bons voisins.

Il y a quelques semaines, le Kosovo a organisé une conférence avec six pays pour discuter des infrastructures de la région. L'un des projets, qui a été approuvé et qui sera financé par l'Union européenne, est une nouvelle autoroute reliant le Kosovo à la Serbie, ce qui devrait encourager et promouvoir la coopération régionale.

Le Kosovo est résolu à participer à des échanges entre jeunes. La Serbie et le Kosovo doivent permettre les visites entre jeunes des deux pays, comme l'Allemagne et la France l'ont fait après la Seconde Guerre mondiale.

Il est important de parler aujourd'hui des relations de bon voisinage, puisque le Kosovo est devenu un pays plus fort, engagé sur la voie de l'intégration européenne. Nous avons enregistré quelques incidents malencontreux dans la région, qui pourraient mettre en péril la sécurité régionale. À la suite de l'aggravation de la crise politique à Skopje, il y a eu un incident au cours duquel des policiers et des hommes armés ont trouvé la mort. Certains des jeunes arrêtés étaient originaires du Kosovo. Je tiens ici à être clair, comme nous l'avons toujours été. Le Gouvernement kosovar condamne énergiquement les actes de violence commis en Macédoine, qui sont des plus destructeurs et déstabilisateurs; tout règlement du problème doit passer par la voie du dialogue et les moyens institutionnels. Nous n'appuierons aucune tentative visant à déstabiliser la région. La Macédoine est un partenaire et un allié du Kosovo sur la voie de l'intégration à l'UE et à l'OTAN, et nous soutenons fermement l'Accord-cadre d'Ohrid, qui est la seule solution pour les Macédoniens.

Nous avons entendu des allégations selon lesquelles le Kosovo et l'Albanie œuvreraient à la réalisation de la Grande Albanie, mais ce sont des accusations sans fondement. Nous pensons qu'il faut davantage de démocratie en Macédoine et que l'Accord-cadre d'Ohrid doit être pleinement appliqué, en tant que garant de la stabilité et du fonctionnement d'une Macédoine multiethnique et en tant que gage de ses ambitions euro-atlantiques.

Le Kosovo veut une enquête internationale indépendante sur ce qui s'est passé à Kumanovo. On

parle davantage de la Grande Albanie à Belgrade qu'à Pristina, malheureusement. Nous avons gagné la guerre contre le régime de Slobodan Milosevic et nous avons obtenu notre indépendance sur la base du plan Ahtisaari. Nous remporterons également la bataille de l'intégration à l'Union européenne et à l'OTAN. Ceux qui sont contre l'OTAN et l'Union européenne cherchent à créer la confusion et l'insécurité dans les Balkans, mais nous ne permettrons pas que ces manœuvres contre l'OTAN et l'Union européenne, quelles qu'elles soient, sapent la réussite des Balkans après l'indépendance du Kosovo.

Nous avons signé un accord sur la délimitation des frontières avec la Macédoine et, dans quelques semaines, le Kosovo achèvera la démarcation de sa frontière avec le Monténégro. Nous sommes le seul pays qui ait confirmé ses frontières avec la plupart de ses voisins sans avoir recours à quelque forme de violence que ce soit ni aux cours internationales de justice. C'est bien la preuve que personne au Kosovo ne parle de modification des frontières. Nous nous dirigeons vers Bruxelles, où les frontières n'ont pas de sens. Nous œuvrons à la création d'une nouvelle région des Balkans et d'une nouvelle Europe.

Je voudrais parler de certains des événements positifs survenus au Kosovo. Nous avons adopté une loi interdisant à nos citoyens de prendre part à des guerres étrangères, et le nombre de Kosovars en Syrie a diminué de 50%. Nous avons arrêté une centaine de personnes qui participaient à cette guerre, et elles risquent jusqu'à 15 ans d'emprisonnement en vertu de cette nouvelle loi. Le Gouvernement fait partie de la coalition luttant contre l'État islamique d'Iraq et du Levant, et nous avons proposé quelques mesures spécifiques visant à renforcer cette coalition. Cette semaine, nous avons convié 150 personnes à discuter des méthodes par lesquelles on peut mettre à profit les médias sociaux pour lutter contre l'extrémisme violent. Nous savons gré au Secrétaire général et à la MINUK d'avoir appuyé ce projet, qui a bénéficié de la participation de l'ensemble du pays kosovar et de toutes les religions.

Selon une enquête du British Council, 90% des Kosovars souhaiteraient être membres de l'OTAN et de l'Union européenne. La semaine dernière, un défilé des membres de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle et transgenre a été organisé. Le Kosovo est l'un des rares pays d'Europe du Sud-Est dans lesquels cette communauté jouit d'une protection en vertu de la Constitution.

Il importe de souligner une autre question, abordée par le Conseil de sécurité, concernant les familles des victimes au Kosovo. Nous avons poursuivi le processus de mise en place des chambres spécialisées au sein du système judiciaire kosovar, qui est en grande partie lié aux accusations du Chef des poursuites, M. Williamson, fondées à leur tour sur les accusations de Dick Marty. Or, nous estimons que la plupart de ces accusations sont sans fondement. Mais, dans le but de faire la lumière sur l'histoire de la guerre et les différentes affaires, nous avons l'intention de créer cette institution internationale indépendante. La Cour constitutionnelle du Kosovo a statué que la Constitution permettait la création de cette juridiction dans un pays tiers. Conformément à la Constitution, l'Assemblée du Kosovo se prononcera le 29 mai sur la création de cette juridiction spécialisée.

Quelque 13 000 personnes sont mortes dans le dernier conflit; environ 1 600 sont toujours portées disparues. La plupart sont des Albanais, mais il y a également des Serbes et d'autres minorités. C'est un nombre tragique, mais qui est 150 fois moindre que le nombre de victimes en Syrie ou en Iraq. Nous sommes très reconnaissants à la communauté internationale de nous fournir les moyens de poursuivre l'enquête sur les accusations de Dick Marty. Avec les verdicts prononcés par les tribunaux de la MINUK et les procès du Tribunal pénal international de La Haye, de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et des tribunaux nationaux, c'est la cinquième fois que les membres de l'Armée de libération du Kosovo font l'objet d'enquêtes.

D'aucuns dans cette salle, de même que les Kosovars, me demandent pourquoi nous devrions gaspiller 300 millions d'euros dans des enquêtes sur ces crimes présumés. Il est absolument indispensable de faire la lumière sur l'histoire de la guerre du Kosovo, qui bénéficiait à l'époque du soutien du monde progressiste. Je ne laisserai jamais, en ce qui me concerne, utiliser ces chambres spéciales, créées en raison des soupçons dont fait état le rapport de Dick Marty, en vue de réécrire notre histoire. C'est donc un gaspillage de temps que d'utiliser cet instrument dans le but de changer l'histoire, telle que déclenchée par l'ancien Gouvernement serbe. Personne dans les Balkans n'oubliera la terreur provoquée par le régime de Slobodan Milošević. Personne dans les Balkans n'oubliera le génocide de Srebrenica. Personne n'oubliera les verdicts prononcés contre les dirigeants serbes par le Tribunal pénal international de La Haye, qui a conclu à l'existence de preuves patentes que le Gouvernement serbe était le principal responsable de

la guerre au Kosovo en vertu de son ambition de créer une grande Serbie. J'engage les membres du Conseil à lire cet arrêt, qui détaille l'ampleur de l'oppression qui a marqué au siècle dernier le Kosovo. La guerre du Kosovo a été provoquée et menée par le Gouvernement serbe, et l'État serbe est directement responsable des crimes commis au Kosovo.

Je crois fermement en la réconciliation des peuples. La semaine dernière, Antigua-et-Barbuda a reconnu le Kosovo, et le Kosovo est devenu membre de l'Organisation internationale de la Francophonie et du Comité international olympique. Nous allons bientôt nous porter candidats à l'adhésion à d'autres organisations internationales, ce qui prouve que l'indépendance du Kosovo est immuable et définitive. La Cour internationale de Justice a jugé que la déclaration d'indépendance du Kosovo ne constituait pas une violation des normes internationales, et son statut a été considéré comme définitif avec l'autorisation du dialogue entre le Kosovo et la Serbie. Ce dialogue aura été un succès historique. Après 100 ans de haine et de conflit, nous œuvrons actuellement à la réconciliation entre le Kosovo et la Serbie, à l'entente et à la pleine normalisation de leurs relations.

Je voudrais à présent faire quelques observations au sujet de notre position, alors que le processus de normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie tire à sa fin. Le moment est venu d'entamer un dialogue à un niveau supérieur, à savoir la phase de démarcation des frontières entre le Kosovo et la Serbie, qui s'achèvera par la reconnaissance mutuelle des deux pays. L'accord bilatéral de démarcation entre le Kosovo et la Serbie devra également être reconnu par le Conseil de sécurité. Cela permettra au Kosovo de devenir membre de l'ONU, et à la Serbie d'accélérer son intégration à l'Union européenne et à l'OTAN. Bien sûr, le Kosovo poursuivra, de son côté, dans la voie de son intégration rapide à l'Union européenne et à l'OTAN.

Seule la paix entre Albanais et Serbes peut garantir une paix durable dans la région et dans les Balkans. La réconciliation et la stabilité ne pourront être obtenues en oubliant le passé. Nous apprendrons aux Kosovars, aux Serbes et aux Albanais à ne pas oublier le passé. Cette année, nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, et nous sommes toujours aussi horrifiés par les ravages causés par Adolf Hitler. La jeunesse n'oubliera jamais les enseignements de l'Holocauste. Nous avons érigé un monument à la mémoire des victimes de l'Holocauste

dans la cour du Gouvernement kosovar pour ne pas oublier ce qui est arrivé à Auschwitz. Nous ne devons pas non plus, dans les Balkans, oublier le nationalisme du temps de Slobodan Milošević, car il peut réapparaître. L'année dernière, nous nous sommes employés à constituer des dossiers sur les crimes et les victimes de ce régime. Les Kosovars vont bientôt en référer à la Cour internationale de Justice pour le génocide commis par la Serbie. Nous demanderons en outre des indemnités pour dommages de guerre, non pas à l'intention du Gouvernement actuel mais de l'histoire, pour ne pas oublier ce qui est arrivé au Kosovo.

Pour finir, j'appelle le Conseil de sécurité à reconnaître les progrès qui, avec son aide, ont été réalisés au Kosovo. Nous demandons au Conseil de mettre fin à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, car elle a achevé ses fonctions exécutives au Kosovo et n'a plus qu'un rôle de surveillance. J'invite les membres à œuvrer à cette fin, parce que dans le monde d'aujourd'hui – avec la multiplicité de ses divisions, de ses cultures, de ses religions et de ses politiques, et compte tenu de ce qui se passe actuellement en Afrique, en Ukraine et au Moyen-Orient – le Kosovo constitue un cas exemplaire d'expérience réussie en commun.

Il nous reste encore un grand nombre de défis à relever au Kosovo pour créer un État digne de ce nom et devenir membre de l'Union européenne et de l'OTAN, mais nous sommes sur la bonne voie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Thaçi de sa déclaration.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Mangaral (Tchad) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Farid Zarif, de son exposé. Je voudrais ensuite souhaiter la bienvenue à M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et à M. Hashim Thaçi, Ministre des affaires étrangères du Kosovo, et les remercier de leurs exposés.

Nous prenons note du rapport du Secrétaire général couvrant la période allant du 16 janvier au 15 avril 2015 (S/2015/303), qui met l'accent sur les priorités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et les progrès enregistrés depuis le dernier rapport (S/2015/74).

Sur le plan politique, nous saluons la formation d'un nouveau gouvernement et la reprise des négociations de haut niveau, le 9 février à Bruxelles, entre Belgrade et Pristina, représentées par les deux Premiers Ministres, sous l'égide de l'Union européenne. Ces discussions ont abouti à des résultats concrets, dont le plus important est l'accord sur l'intégration des représentants des minorités dans l'appareil judiciaire.

Sur le plan de la sécurité, en dépit du calme général observé, quelques manifestations sur fond de mécontentement sont signalés ici et là, pour dénoncer les mauvaises conditions sociales et les cas de violence ethnique que rencontrent des minorités religieuses et des lieux de culte, créant des dissensions à connotation ethnico-religieuse entre musulmans et Serbes. Ces incidents ne sont pas de nature à stimuler la réconciliation nationale. Il est regrettable que ces incidents aient occasionné le retrait du Gouvernement, le 3 février, du Ministre des communautés et des retours, M. Aleksandar Jablanović, lui-même serbe, et la suspension de toute participation au Gouvernement de consensus.

Le Tchad apprécie néanmoins la décision prise le 26 mars dernier par le Premier Ministre Vučić d'établir un contact téléphonique avec son homologue de Pristina, M. Isa Mustafa. Nous saluons cette initiative, la première du genre, qui contribue au renforcement de la coopération entre les deux dirigeants et constitue une bonne approche pour apaiser les tensions et réduire les incidents entre les deux communautés.

Nous nous félicitons de l'engagement du Gouvernement dans la lutte contre l'extrémisme violent, le radicalisme et le terrorisme, comme l'illustre le vote par l'Assemblée du Kosovo, le 12 mars, de la loi sur l'interdiction de s'engager dans les conflits armés en dehors du territoire national, surtout en Iraq et en Syrie.

En ce qui concerne les immigrations clandestines vers l'Europe, tout en reconnaissant les efforts louables des autorités kosovares dans la lutte contre cette immigration, nous les exhortons à œuvrer davantage en vue de démanteler les réseaux criminels qui l'entretiennent.

S'agissant du dossier relatif aux personnes disparues, le Tchad se félicite de la publication, le 4 février, du livre blanc dit du souvenir. Ce livre – qui recense les noms de 13 535 personnes, civiles et militaires, tuées dans le conflit entre 1998 et 2000 – marque une étape importante, même si jusque-là, 1655 victimes n'avaient

pas été identifiés. À cet égard, nous saluons l'appui continu de la MINUK aux efforts d'éclaircissement sur cette question. Nous nous félicitons également des retours volontaires, en janvier, février et mars 2015, de 36 personnes, portant ainsi à 25 896 le nombre des membres des minorités rentrés depuis 2000. Nous pensons que la normalisation de la situation passe nécessairement par l'assurance de la sécurité des minorités ethniques.

Cependant, malgré ces signes d'amélioration, des questions brûlantes entachent le bien-vivre intercommunautaire. Il s'agit notamment des questions foncières et de l'occupation illégale de maisons et de parcelles appartenant aux Serbes. À cet égard, nous saluons le soutien technique de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) visant à résoudre ces différends par la délivrance de titres fonciers. De même, nous félicitons et encourageons la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et son équipe, pour la reprise, le 16 janvier, après l'interruption en avril 2014, pour des raisons d'insécurité, des activités de conseil, de suivi et d'encadrement dans le domaine judiciaire. Aussi, le Tchad salue la nomination d'un juriste indépendant et expérimenté chargé de mener une enquête sur la question des allégations de manquements et de dissimulation par les membres d'EULEX. En outre, nous renouvelons notre confiance à cette institution, qui doit continuer à superviser la situation et exercer des responsabilités dans le domaine de l'état de droit.

Pour terminer, nous réitérons notre soutien et notre encouragement à Pristina pour les développements positifs enregistrés en ce qui concerne la réconciliation nationale et la normalisation des relations avec Belgrade. Nous réitérons également notre appui et nos félicitations à la MINUK pour la promotion de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région, conformément à la résolution 1244 (1999), ainsi qu'à la Force de paix au Kosovo et à l'OSCE pour leur engagement constant et leurs efforts inlassables.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, de son exposé exhaustif sur les derniers faits survenus au Kosovo. Je remercie également S. E. M. Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et M. Hashim Thaçi, de leurs déclarations.

La reprise des réunions de haut niveau entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne est une évolution très importante. Nous encourageons les deux parties à consolider les progrès réalisés dans le cadre de la reprise du dialogue, en mettant en œuvre les dispositions non encore appliquées de l'accord d'avril 2013 sur la normalisation des relations.

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, le Nigéria félicite les autorités du Kosovo pour la promulgation d'une loi interdisant la participation de Kosovars à des conflits armés à l'étranger. Nous nous félicitons de la création d'une équipe spéciale interinstitutions chargée de la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation. Nous encourageons les autorités à assurer la mise en service rapide de cette équipe spéciale.

Le Nigéria se félicite des progrès accomplis dans la promotion des retours volontaires au Kosovo. En particulier, nous saluons le rôle important que joue l'Union européenne s'agissant de fournir des logements aux rapatriés. Il s'agit d'une mesure essentielle à l'appui de leur réinsertion. Nous sommes préoccupés par le nombre élevé des cas d'occupation illégale par des Albanais du Kosovo des biens appartenant à des Serbes du Kosovo. Il importe que les droits fonciers des Serbes du Kosovo soient respectés et protégés par les tribunaux. Nous estimons que cela contribuera à faciliter leur retour volontaire et à améliorer les relations intercommunautaires au Kosovo.

Nous voudrions saisir cette occasion pour rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, de sa direction éclairée de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Nous l'assurons du plein appui du Nigéria dans l'exécution de son mandat.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, de son exposé. Je remercie également le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Ivica Dačić, de sa présence parmi nous aujourd'hui. En outre, la Chine a écouté attentivement la déclaration faite par M. Thaçi.

La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie et comprend ses préoccupations légitimes eu égard à la question du Kosovo. La résolution 1244 (1999) constitue une base juridique solide pour parvenir à un règlement de la question du

Kosovo. Il importe d'œuvrer dans le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité afin de parvenir à un règlement approprié qui soit acceptable pour les parties concernées, par la voie du dialogue et des négociations.

Grâce aux efforts conjoints des parties concernées, la situation sur le plan de la sécurité au Kosovo est demeurée stable dans l'ensemble. Le nombre d'incidents de sécurité résultant des tensions intercommunautaires a diminué par rapport aux niveaux précédents. Toutefois, dans le même temps, le Kosovo en tant que société est toujours confronté à l'instabilité en ce qui concerne son développement.

La Chine félicite la Serbie de ses efforts actifs visant à trouver une solution politique à la question du Kosovo. Nous nous félicitons de la reprise du dialogue de haut niveau entre Belgrade et Pristina, et nous notons avec satisfaction qu'un consensus a été atteint sur des questions importantes telles que la mise en place des institutions dans le secteur de la justice. Nous estimons que cela contribuera au renforcement de la confiance mutuelle et de la coopération entre les parties.

La Chine appuie les efforts déployés par les deux parties pour poursuivre un dialogue pragmatique et constructif, mettre en œuvre les accords existants, protéger dans les faits les droits et les intérêts des différents groupes ethniques du Kosovo et promouvoir la réconciliation nationale afin que les populations puissent profiter des dividendes de la paix et du développement le plus rapidement possible. Nous espérons que les parties s'abstiendront de faire des déclarations et de commettre des actes qui pourraient compliquer ou exacerber la situation et rechercheront activement un règlement durable à la question du Kosovo, dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité des Balkans et de l'Europe dans son ensemble.

La Chine se félicite de l'action menée par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, et elle apporte son soutien à la MINUK dans la poursuite de la mise en œuvre du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. Nous espérons que la MINUK, la Mission État de droit de l'Union européenne au Kosovo et la Force de paix au Kosovo s'acquitteront des tâches qui leur ont été assignées et qu'elles renforceront la coordination et la coopération afin de jouer un rôle constructif en faveur d'un règlement approprié de la question du Kosovo.

M. Omaish (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), de son exposé détaillé. Je voudrais également souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Dačić, Premier Vice-Premier Ministre de la Serbie, et à M. Hashim Thaçi, et je les remercie de leurs interventions ce matin.

La Jordanie se félicite des efforts inlassables que ne cesse de déployer le Gouvernement kosovar depuis sa formation afin de relever les différents défis auxquels fait face le pays. La place qu'il fait aux réformes et au développement de façon générale et les décisions d'une importance cruciale pour l'État qu'il a prises, comme la conclusion d'un accord sur l'intégration des structures judiciaires et la promulgation d'une loi interdisant toute participation de Kosovars à des conflits armés à l'étranger, ne sont que de premiers pas faits dans la bonne direction dans le cadre du processus de réforme et de développement, et nous invitons les autorités à poursuivre ce processus afin d'atteindre ces objectifs.

Le changement auquel aspirent les Kosovars aux fins d'une vie meilleure pour eux-mêmes et pour leurs enfants requiert des efforts supplémentaires sérieux et conjoints de la part de toutes les parties au Kosovo. Le fait que certains continuent de recourir à l'émigration, légale ou illégale, depuis le Kosovo exige des décideurs qu'ils répondent aux besoins, en particulier les besoins économiques, de cette catégorie de personnes et qu'ils œuvrent à lever tous les obstacles auxquels se heurtent la promotion du développement économique du Kosovo. Il importe aussi de renforcer chez tous les Kosovars le sentiment d'appartenance citoyenne au pays, ce qui ne se réalisera que si tous les citoyens sont égaux en droits et en responsabilités sans distinction aucune. Nous demandons au Gouvernement kosovar de garantir ces droits à tous les Kosovars et à œuvrer à la réconciliation ethnique au Kosovo.

L'état de droit est la pierre angulaire de tout État moderne et démocratique, c'est pourquoi étendre l'autorité de l'État et instaurer la primauté du droit sur l'ensemble du territoire du Kosovo est un facteur important de la sécurité et de la stabilité du pays. Partant, la Jordanie salue et appuie les efforts faits par les autorités kosovares à cet égard, conformément au droit international et au droit international humanitaire. Nous réaffirmons l'importance des activités menées par la Mission de l'Union européenne au Kosovo et de l'aide

précieuse qu'elle fournit aux autorités kosovares dans leurs efforts visant à renforcer l'état de droit. Nous nous félicitons aussi de ce qui a été accompli s'agissant de l'instauration d'une juridiction spéciale apte à connaître des affaires instruites par l'Équipe spéciale d'enquête de l'Union européenne, étant donné que cette dernière œuvre à tourner une page du passé du Kosovo.

L'évolution de la situation dans le nord du Kosovo en raison des défis lancés aux autorités centrales par certaines municipalités et de la poursuite des tensions à caractère ethnique constitue un motif de préoccupation pour mon pays. Nous engageons les autorités kosovares à renforcer les contacts et le dialogue afin de parvenir à des arrangements qui permettraient aux institutions d'un pays uni de fonctionner dans un climat sain. Nous invitons les autorités kosovares à adopter un programme de réformes en vue de réaliser la réconciliation entre les membres de la société, afin qu'ils puissent vivre en paix. Et nous invitons l'Union européenne et les partenaires régionaux à appuyer les efforts faits par le Gouvernement pour atteindre ces objectifs dans le nord du Kosovo.

La région des Balkans ne connaîtra la stabilité et la sécurité que si les pays de la région entretiennent des relations saines de bon voisinage. Nous nous félicitons de l'évolution positive des relations du Kosovo avec les pays de la région, notamment la reprise du dialogue de haut niveau avec la Serbie. Nous réaffirmons qu'il importe d'aller de l'avant dans la mise en œuvre des dispositions de l'accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations signé le 19 avril 2013 par les deux voisins, le Kosovo et la Serbie. Nous engageons tous les pays de la région à renforcer les efforts menés conjointement dans de nombreux domaines, en particulier dans les domaines économique, social et de la sécurité.

Le nombre de plus en plus croissant des pays qui reconnaissent le Kosovo est la meilleure preuve de la stature du pays au sein de la communauté internationale. La Jordanie réitère son appel en faveur du renforcement des relations entre le Kosovo et la communauté internationale, en facilitant notamment l'adhésion du pays aux diverses organisations internationales et en évitant d'entraver son accession à ces organes s'il remplit toutes les conditions requises. Nous réaffirmons également notre appui à la prolongation de la durée des périodes couvertes par les rapports du Secrétaire général sur les activités de la MINUK, étant donné la stabilité de la situation au Kosovo.

Enfin, nous remercions le Chef de la MINUK et son personnel de leurs efforts pour s'acquitter de du mandat de la Mission.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous voudrions remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de son exposé, et nous nous félicitons de la participation au débat d'aujourd'hui de M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et de M. Hashim Thaçi, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Kosovo.

Avant toute chose, nous voudrions réaffirmer pour le principe que la résolution 1244 (1999) demeure le cadre juridique applicable en vue de parvenir à un règlement global de la question du Kosovo, par le dialogue et la négociation sur la base des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous sommes encouragés par le fait que la situation soit restée globalement stable et relativement calme sur le plan de la sécurité au Kosovo durant la période considérée. Nous tenons à souligner le rôle fondamental que joue l'ONU au Kosovo, par l'intermédiaire de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MUNIK), par sa promotion de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l'homme, ainsi que par sa coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Force de paix au Kosovo et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo.

Nous suivons de près la situation au Kosovo, et nous nous félicitons de la reprise du dialogue mené sous l'égide de l'Union européenne en vue de la mise en œuvre du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina conclu le 19 avril 2013. Nous espérons que les parties continueront de prendre les mesures nécessaires pour progresser dans la mise en œuvre des dispositions non encore appliquées de l'accord, en particulier la création de l'association/communauté des municipalités serbes, qui reste un des principaux points de désaccord. Nous appelons les dirigeants politiques de la Serbie et du Kosovo à régler cette question à titre prioritaire.

La consolidation du nouveau Gouvernement et l'adoption de son programme ambitieux pour la période 2015-2018, qui met l'accent sur le développement économique durable, l'emploi et le bien-être social, l'état de droit, le respect de tous les critères relatifs à l'intégration du Kosovo à l'Union européenne, les

réformes des systèmes d'éducation et de santé et l'accord d'intégration des structures judiciaires du nord du Kosovo, sont des mesures politiques importantes que nous tenons à souligner. Nous attendons par ailleurs avec intérêt la poursuite des processus d'intégration de la Serbie et du Kosovo. L'adoption par l'Assemblée du Kosovo d'une loi qui interdit aux citoyens kosovars toute participation à des conflits armés hors du territoire national, loi qui vise à lutter contre le recrutement de citoyens kosovars cherchant à prendre part à des conflits à l'étranger, principalement en Syrie et en Iraq, est une mesure importante que nous saluons, au même titre que le Conseil de sécurité, dans le contexte des efforts menés pour endiguer les flux de combattants terroristes étrangers.

Malgré l'évolution de la situation politique au Kosovo, nous demeurons préoccupés par la persistance des incidents en matière de sécurité, notamment à Mitrovica-Nord. Nous espérons que ce problème sera réglé rapidement et de manière satisfaisante pour ne pas avoir de répercussions sur les relations intercommunautaires. Les acteurs politiques au Kosovo doivent s'abstenir de recourir à la violence comme moyen d'atteindre leurs objectifs politiques. La coopération régionale annoncée dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière en provenance du Kosovo est une mesure susceptible de contribuer à la stabilité du Kosovo, et il importe d'entreprendre des efforts à long terme pour améliorer les conditions sociales et économiques au Kosovo afin d'endiguer ces flux négatifs de populations.

S'agissant des personnes déplacées, nous regrettons que le Kosovo compte un aussi grand nombre de personnes déplacées et que le nombre de retours volontaires recensés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ait diminué durant la période considérée. Nous appelons à un règlement rapide de la question des droits de propriété et à la mise en place de garanties de sécurité, ces deux aspects constituant les principaux obstacles aux retours volontaires et aux relations intercommunautaires au Kosovo. Le problème des statistiques contraires à l'objectif recherché, selon les termes du Ministre serbe, doit être réglé pour favoriser une réconciliation véritable au Kosovo.

Nous demeurons préoccupés par la question des personnes disparues dans le contexte du conflit au Kosovo, et nous encourageons le Groupe de travail sur les personnes portées disparues à poursuivre ses efforts

en vue de trouver de nouvelles sources d'information sur cette question douloureuse.

Nous partageons pleinement l'opinion exprimée à diverses occasions par certains membres du Conseil, à savoir que ces séances publiques sur le Kosovo pourraient se dérouler à des intervalles plus distants, par exemple tous les six mois, car nous ne sommes pas certains qu'elles contribuent concrètement à faire évoluer favorablement les relations entre les parties opposées. De fait, ces débats révèlent un paradoxe : alors que les membres du Conseil louent en général les progrès accomplis au Kosovo et font un bilan – dont ils se félicitent – des efforts de médiation menés par l'Union européenne, les parties au différend, au contraire, exposent dans les déclarations qu'elles prononcent au Conseil de sécurité des différends importants, souvent dans des termes intransigeants, ce qui va selon nous à l'encontre des négociations qu'elles mènent de bonne foi pour parvenir au règlement définitif de la question du Kosovo.

Enfin, nous saluons le rôle actif joué par la MINUK dans la facilitation du dialogue entre les communautés au Kosovo, que ce soit entre les représentants ou avec les organisations internationales, et les efforts qu'elle déploie pour prévenir et réduire les tensions et promouvoir la coopération entre les autorités locales. Nous attachons par ailleurs une grande importance aux efforts que déploie la MINUK pour promouvoir la sécurité, la stabilité, l'état de droit et le respect des droits de l'homme en application de son mandat. Les autorités serbes et kosovares ayant demandé qu'il soit procédé à un examen du mandat de la MINUK, nous sommes prêts à envisager de procéder à cet examen en temps opportun.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je tiens à remercier M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), de son exposé sur la situation actuelle au Kosovo. Nous remercions M. Ivica Dacic, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, de sa présence et de son exposé. De même, nous remercions M. Hashim Thaçi de sa présentation.

Nous avons accueilli avec satisfaction la relance du dialogue au plus haut niveau entre Pristina et Belgrade, lequel ouvre un nouvel espace à l'instauration d'une interaction politique plus constructive. Nous reconnaissons que l'Union européenne a joué un rôle

déterminant à cet égard en facilitant les négociations en vue de parvenir à un accord sur l'intégration du pouvoir judiciaire au Kosovo. C'est pourquoi nous encourageons l'Union européenne à continuer de jouer un rôle de médiation et prions les parties de mener un dialogue constructif pour contribuer à la stabilité de la région.

La Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) encourage les autorités des deux parties à travailler de concert sur les questions d'intérêt commun telles que la migration irrégulière. Si les initiatives entreprises par le Kosovo pour démanteler le trafic de migrants avancent grâce à la mise en place de politiques concrètes, nous encourageons les autorités de Pristina à renforcer également les opérations de lutte contre les groupes criminels.

La loi interdisant toute participation à des conflits armés hors du territoire national constitue une avancée importante dans la lutte contre ce phénomène. Le Chili juge importantes les mesures adoptées par le Kosovo et exhorte les dirigeants politiques et religieux à continuer de combattre l'extrémisme violent et le terrorisme.

La recherche de solutions aux conflits existants en collaboration avec les administrations municipales est un thème qui suscite des tensions croissantes, et c'est pourquoi il importe de générer les conditions nécessaires pour que les acteurs politiques kosovars et serbes parviennent à un accord. De même, nous sommes préoccupés par le non règlement des questions de droit de la propriété, en particulier en ce qui concerne la minorité serbe du Kosovo. Nous sommes préoccupés par les cas de réoccupation illégale de territoires, ce qui constitue un obstacle aux retours volontaires et au renforcement des relations intercommunautaires au Kosovo. Le Chili attache une grande importance aux efforts que déploie le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à cet égard.

Nous tenons à souligner le travail accompli par la MINUK, en particulier dans le domaine judiciaire, ainsi que les mesures concrètes qu'elle a mises en place dans le domaine des droits de l'homme, notamment en matière d'égalité des sexes et de reconnaissance des personnes portées disparues durant le conflit au Kosovo. Plus particulièrement, nous attachons de l'importance à l'étude sur la participation, le rôle et la place des femmes dans les institutions centrales et locales et les partis politiques réalisée dans le cadre du plan d'action du Kosovo pour l'application de la résolution 1325 (2000). Les mesures qui visent à augmenter la participation des femmes à la prise de décisions répondent au caractère

transversal de ce texte et à l'accent qu'il met sur les droits.

L'importance de la justice aux fins de la consolidation de la paix et de la réconciliation nationale a été amplement démontrée. Nous soulignons le travail réalisé par EULEX en matière de transition et de consolidation de l'état de droit.

Pour conclure, nous réaffirmons l'importance de la résolution 1244 (1999) en tant qu'instrument directeur applicable dans la région du Kosovo afin de promouvoir la paix et la stabilité des communautés.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial, M. Zarif, de son exposé. Nous souhaitons une nouvelle fois la bienvenue au Conseil de sécurité aux Vice-Premiers Ministres et Ministres des affaires étrangères, M. Thaçi et M. Dačić. Nous tenons par ailleurs à remercier les hommes et les femmes de la Force de paix au Kosovo et de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, qui continuent de jouer un rôle indispensable au Kosovo.

Je tiens tout d'abord à féliciter le Kosovo suite à l'adoption récente par la Commission européenne d'une proposition d'accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo. Nous sommes heureux de voir le Kosovo franchir cette étape importante sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne (UE). Au cours de la période considérée, nous avons également trouvé encourageantes les informations faisant état des progrès qui continuent d'être réalisés en ce qui concerne le dialogue entre le Kosovo et la Serbie, en particulier l'accord visant à intégrer le système judiciaire du Kosovo, qui est déjà en cours de mise en œuvre, ainsi qu'un accord prévoyant d'intégrer le personnel essentiel serbe du service de protection civile dans les institutions kosovares. Nous prenons également note des progrès accomplis par les municipalités du nord dans l'adoption des budgets et la rationalisation du système des salaires. Nous voulons croire à une collaboration plus étroite dans le cadre du processus de dialogue organisé par l'Union européenne dans un avenir proche, et nous exhortons le Kosovo et la Serbie à continuer de progresser dans les domaines des télécommunications, de l'énergie et des assurances, ainsi qu'en ce qui concerne la création d'une association des municipalités à majorité serbe et le règlement du problème du pont de Mitrovica.

Les États-Unis prennent très au sérieux toutes les allégations de crimes de guerre. Je tiens donc à

dire clairement que le Kosovo doit répondre comme il convient aux allégations de crimes graves commis entre 1998 et 2000. Le Kosovo doit honorer les engagements qu'il a pris dans son échange de lettres avec la Haute Représentante de l'Union européenne en 2014 en adoptant promptement les mesures juridiques nécessaires pour mettre en place une solide juridiction spéciale qui puisse statuer sur ces affaires, suivant les conclusions rendues l'été dernier par l'Équipe spéciale d'enquête de l'Union européenne selon lesquelles il existe des preuves suffisantes pour inculper une poignée d'individus pour les crimes graves commis au cours de cette période. Nous demandons instamment au Gouvernement kosovar de poursuivre sur la lancée des derniers mois, de rester uni et d'adopter les modifications à la Constitution et les lois nécessaires dans les meilleurs délais.

Les États-Unis sont heureux d'appuyer l'effort d'enquête dirigé par l'Union européenne en détachant un nouveau procureur en chef, David Schwendiman, lequel est arrivé à Bruxelles pour assumer cette fonction la semaine dernière. Nous avons également été heureux de constater l'engagement non démenti du Kosovo et de la Serbie dans la lutte contre le terrorisme. Nous prenons acte avec satisfaction de la nouvelle loi du Kosovo promulguée en mars sur les combattants terroristes étrangers, et de la formation d'un groupe de travail national chargé de la prévention de l'extrémisme violent, dont l'objectif est d'élaborer un plan à l'échelle nationale sur la lutte contre l'extrémisme violent. Nous félicitons la Serbie du succès de la conférence qu'elle a organisée en avril sur la lutte contre le terrorisme et saluons en particulier la démarche sans exclusive qu'elle a adoptée en ce qui concerne la participation du Kosovo.

La présence du Kosovo comme de la Serbie dans la coalition contre l'État islamique d'Iraq et du Levant ainsi que leur participation au sommet régional sur la lutte contre l'extrémisme violent, la semaine dernière, sont à saluer. Nous demandons à la Serbie et aux autres États qui ne reconnaissent pas le Kosovo d'admettre l'importance que revêt son adhésion à INTERPOL aux fins de faciliter la coopération essentielle entre les services de répression dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, et de ne pas faire obstruction à cette demande d'adhésion. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) doit appuyer l'adhésion du Kosovo à INTERPOL en transférant ses compétences en matière de coopération policière internationale au Gouvernement kosovar.

Les États-Unis félicitent le Kosovo de sa coopération avec ses voisins sur les questions de maintien de l'ordre. Nous avons été satisfaits de voir les directeurs de la police nationale du Kosovo et de la Serbie se réunir pour la première fois au cours de la période considérée. Ces échanges sont importants, et nous espérons qu'ils se poursuivront. Nous notons également la réponse mesurée et constructive adoptée par le Gouvernement kosovar face aux événements de Macédoine.

Pour terminer, je voudrais souligner que si les États-Unis estiment que la situation au Kosovo reste une question importante, il demeure que la charge que représentent ces séances pour le Conseil de sécurité doit être réduite. Sur les sept thèmes abordés par le Conseil de sécurité sous la forme d'un débat, la MINUK a donné lieu à 25 % de l'ensemble des séances tenues rien qu'au cours des 12 derniers mois. Seule la situation en Afghanistan bénéficie du même degré d'attention sous cette forme. Nous redisons que nous préférons que le Conseil étende à six mois la période couverte par le rapport du Secrétaire général.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, nous voulons remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Farid Zarif, de son exposé. Nous souhaitons également la bienvenue au Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Ivica Dačić, et à M. Hashim Thaçi.

En réaffirmant son strict respect du droit international, la République bolivarienne du Venezuela estime, une fois de plus, que la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999) demeure la base juridique internationale applicable aux fins d'un règlement global dans le cadre des négociations politiques sur la question du Kosovo, eu égard à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de la Serbie. À ce titre, nous appuyons la reprise du dialogue et des négociations de haut niveau à Bruxelles entre la Serbie et les autorités locales de la province du Kosovo en vue d'une solution mutuellement acceptable entre les parties. Nous encourageons un approfondissement de ces discussions eu égard à l'engagement pris par les deux parties de mettre en œuvre le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, conclu le 19 avril 2013.

Nous nous félicitons que le rapport du Secrétaire général (S/2015/303) indique que les conditions de sécurité à la frontière administrative du Kosovo sont restées stables, même si, depuis le dernier rapport paru en février 2015 (S/2015/74), certaines manifestations ont été signalées qui, nous l'espérons, seront canalisées par la voie pacifique. Nous accordons une importance particulière au rôle positif que joue et doit continuer de jouer l'ONU, par l'intermédiaire de la MINUK, en œuvrant à la sécurité, à la stabilité et au respect des droits de l'homme, ainsi que par sa coopération avec la Force internationale de sécurité au Kosovo et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) sous les auspices de l'Organisation. Nous ne doutons pas que ces missions, sur la base de leur mandat respectif, continueront de jouer un rôle constructif en vue de permettre un règlement approprié de la question du Kosovo.

Nous tenons à dire notre satisfaction face aux progrès accomplis dans l'intégration des structures du système judiciaire dans le nord du Kosovo, sur la base de l'Accord de Bruxelles du 12 février 2014, qui prévoit un tribunal de première instance unique sis à Mitrovica, présidé par un juge serbe du Kosovo et comprenant un bâtiment à Mitrovica-Nord et l'autre à Mitrovica-Sud. De même nous plaidons pour que soient mises en œuvre les mesures nécessaires à la création de la juridiction spéciale chargée d'enquêter sur les plaintes relatives aux crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis pendant le conflit armé au Kosovo. Cette question ne peut être différée.

D'autre part, le Venezuela, en vertu de sa position de principe, qui consiste à condamner catégoriquement le terrorisme sous toutes ses formes, se félicite de l'adoption par le Kosovo, à la fin du mois de mars, d'une loi visant à prévenir le recrutement de combattants terroristes étrangers aux fins de leur participation aux conflits armés en Syrie et en Iraq.

Nous considérons qu'il est de la plus haute importance de promouvoir le plein respect des droits fondamentaux des personnes déplacées et des minorités, ainsi que leur retour dans leurs foyers afin qu'elles puissent jouir intégralement de leurs droits, sans discrimination. Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait que des incidents continuent de se produire dans certaines zones à l'encontre des citoyens serbes du Kosovo, et c'est pourquoi nous demandons instamment que soient prises les mesures qui s'imposent pour remédier à la situation et prévenir les persécutions et les

actes d'hostilité fondés sur des considérations ethniques ou religieuses. Par ailleurs, nous renouvelons notre appel aux parties pour qu'elles intensifient leur travail commun en vue d'élucider le sort des personnes portées disparues pendant la guerre et nous savons gré à EULEX de sa coopération sur le plan médico-légal à cet égard. Nous voyons avec préoccupation les actes illégaux dont est la cible le patrimoine culturel et religieux du Kosovo, et nous encourageons les deux parties à travailler de concert afin d'éviter toute répétition de tels faits, qui compromettent la paix et le dialogue dans la région.

Le Venezuela est favorable à la paix et au processus de réconciliation. Cependant, nous pensons que pour que ce processus aboutisse, il ne saurait y avoir d'impunité pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité au Kosovo. Nous devons exiger sans tarder des réponses concernant la situation des personnes portées disparues pendant le conflit. Nous devons appuyer le processus de réinsertion volontaire de milliers de Serbes qui ont été déplacés de leurs foyers au Kosovo. À cette fin, il convient d'en garantir la sécurité, de garantir la tolérance ethnique et religieuse, et de garantir les droits fonciers et économiques des Serbes du Kosovo. Toutes les actions en faveur de la réconciliation et de l'entente politique entre les parties doivent être menées dans le strict respect de l'Accord de Bruxelles de 2013.

Enfin, nous appelons à nouveau les parties à redoubler d'efforts dans leur recherche d'une solution politique pacifique, juste et durable dans le cadre du droit international et dans le plein respect de la résolution 1244 (1999).

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, pour sa présentation du dernier rapport trimestriel (S/2015/303). Le rapport fait état de progrès, ce dont nous nous félicitons, comme par exemple la reprise, le 9 février dernier, du dialogue de haut niveau entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne. Mais il reste également des questions en suspens où les progrès sont trop lents, voire inexistantes; nous ne devons pas l'oublier. Je pense notamment à l'état de droit, au retour volontaire des personnes déplacées, ou à la question des personnes disparues.

Par ailleurs, comme nous l'a dit le Représentant spécial, ce débat a lieu à un moment où certains incidents récents dans la région, isolés mais graves,

nous rappellent l'importance de tous les efforts déployés en faveur de la stabilité. Dans ce contexte, on constate l'importance et la pertinence des fonctions de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), des fonctions qu'elle doit encore continuer à assumer, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Nous accordons notamment une grande valeur au rôle de la MINUK dans la promotion, par le biais de mesures discrètes mais indispensables, des progrès nécessaires à la réconciliation entre les différentes communautés.

Comme je l'ai dit lors de mon intervention du 6 février dernier (voir S/PV.7377), nous ne sommes malheureusement pas encore en mesure de parler de réconciliation totale ni d'une intégration satisfaisante entre les communautés. Beaucoup de progrès ont été réalisés en la matière, mais il y a encore beaucoup à faire. C'est pourquoi je souhaite lancer un appel à toutes les parties prenantes, en particulier celles qui ont des responsabilités institutionnelles, afin que, par leurs actions responsables, elles favorisent la poursuite des avancées sur la voie de la réconciliation, toujours inachevée. Ce qui est particulièrement important à cet égard, c'est la mise en œuvre des accords en suspens qui doivent aboutir à la création de l'association/communauté des municipalités du nord, conformément à ce qui a été convenu le 19 avril 2013 dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina. Il s'agit là d'une question clef pour pouvoir continuer à avancer dans le processus commencé à Bruxelles et qui ne peut faire l'objet de reports constants.

Je remercie M. Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et M. Hashim Thaçi de leur présence parmi nous et de leurs interventions. Leur participation régulière à ces débats, dont j'estime qu'elle devrait conserver un caractère trimestriel, illustre la dynamique politique positive qui a été mise en place depuis le début du dialogue de Bruxelles et le sérieux de l'engagement pris entre Belgrade et Pristina. L'Espagne se félicite de ces positions ouvertes et constructives et encourage les deux parties à poursuivre la mise en œuvre des accords convenus. Nous nous félicitons de l'accord conclu en février entre Belgrade et Pristina sur l'intégration des structures judiciaires sur le territoire kosovar. Il est indispensable de continuer à progresser dans le domaine de la justice et de l'état de droit.

À cet égard, l'Espagne souhaite rappeler l'engagement pris par les autorités de Pristina dans le

cadre de l'échange de lettres en avril 2014 concernant les allégations contenues dans le rapport Marti de décembre 2010, allégations qui ont été examinées par l'Équipe spéciale d'enquête. Nous appelons Pristina à mener à bien sans plus tarder les mesures en suspens relatives à la création du tribunal spécial chargé de connaître de ces affaires.

Enfin, comme je l'ai dit en février, l'Espagne accorde un appui constructif – tant que notre position de principe est respectée – à tout effort visant à faciliter ce dialogue direct promu par la Haute Représentante. Toutefois, il est indispensable que ce dialogue se traduise par des résultats concrets qui profitent à l'ensemble de la population. C'est ce qui, en définitive, justifiera et légitimera ce processus.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour son exposé. Nous sommes également reconnaissants à S. E. M. Ivica Dačić, premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et à S. E. M. Hashim Thaçi, Vice-Premier Ministre du Kosovo, pour leurs déclarations.

La Malaisie se joint aux pays qui se sont félicités de l'évolution positive de la situation au Kosovo à la suite de la formation du nouveau Gouvernement en décembre 2014. La Malaisie salue notamment la reprise du dialogue de haut niveau entre Belgrade et Pristina, facilité par l'Union européenne. Nous nous réjouissons du nouveau niveau de coopération entre les Premiers Ministres de la Serbie et du Kosovo, comme le montre leur première réunion, le 9 février à Bruxelles, depuis leur entrée en fonction l'année dernière. Cette réunion s'est avérée fructueuse puisque les deux parties sont parvenues à un accord sur l'intégration du système judiciaire du nord du Kosovo dans le système judiciaire du Kosovo. Il s'agit là d'un nouveau jalon dans la mise en œuvre de l'Accord de Bruxelles de 2013 sur la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina. Nous espérons que ce dialogue se poursuivra, ainsi que la dynamique pour la mise en œuvre le reste de l'accord en 15 points. Nous nous félicitons de l'engagement manifesté par les deux parties en faveur de cet objectif, comme l'indiquent les déclarations faites aujourd'hui.

La Malaisie prend note de la stabilité des conditions générales de sécurité au Kosovo pendant la période considérée. Je me joins à mes collègues pour réitérer notre appui à la MINUK qui joue un rôle

central dans la promotion de la stabilité, la sécurité et le respect des droits de l'homme au Kosovo. Nous saluons également le rôle de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo dans le renforcement de l'état de droit et des institutions judiciaires au Kosovo. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction les mesures prises par les autorités du Kosovo pour mettre en place un tribunal spécial chargé de juger les affaires résultant des conclusions de l'Équipe spéciale d'enquête de l'Union européenne. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, dans son rapport (S/2015/303) demandant aux autorités kosovares de redoubler d'efforts vers cet objectif. Nous croyons que la réalisation de progrès en vue de la création de ce tribunal spécial chargé de juger les éventuels crimes de guerre et crimes contre l'humanité sera d'une importance capitale pour la réconciliation et le rapprochement des communautés du Kosovo. La Malaisie se félicite également de l'adoption d'une loi par l'Assemblée du Kosovo en mars visant à freiner le recrutement de combattants terroristes du Kosovo dans des conflits extérieurs.

Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, a évoqué aujourd'hui les problèmes politiques et socioéconomiques auxquels sont confrontés les Kosovars. Nous reconnaissons la nécessité pour le nouveau Gouvernement d'entreprendre des réformes politiques et socioéconomiques générales afin d'améliorer le niveau de vie de la population.

La Malaisie est préoccupée par les éruptions de violence que Pristina a connues pendant la période considérée, preuve de la fragilité des relations interethniques. Nous exhortons toutes les parties à s'abstenir de tout acte de violence et de tout discours incendiaire susceptibles d'accroître les tensions entre les groupes ethniques. Nous condamnons avec force toute tentative de propager la haine et d'inciter à la violence interethnique, notamment en profanant des sites religieux et culturels. En tant que pays multiracial et multiconfessionnel, la Malaisie croit en la création d'un espace commun pour tous, dans les valeurs de la modération contre l'extrémisme et dans la nécessité d'assurer le respect mutuel, l'acceptation, le compromis et la compréhension entre les divers groupes ethniques et religieux. Nous engageons instamment toutes les parties au Kosovo à intensifier leurs efforts en faveur de la réconciliation, de la démocratie participative et du développement, ainsi que du respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Nous les encourageons également à mettre en place les institutions nécessaires

à l'édification de la nation. Nous continuerons d'appuyer le Kosovo sur la voie de cet objectif.

M^{me} Davison (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour son exposé. Je me félicite une fois encore de la présence des Vice-Premiers Ministres Dačić et Thaçi que je remercie pour leurs déclarations.

Trois mois se sont écoulés depuis notre dernier débat sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, trois mois au cours desquels nous avons eu le plaisir de voir les progrès se poursuivre. Le nouveau Gouvernement a lancé son programme de travail et le dialogue de haut niveau de l'Union européenne a repris. Des mesures sont prises pour traiter de la question des combattants étrangers et concernant l'Équipe spéciale d'enquête.

Mais des difficultés demeurent. Il est décevant que la présidence de l'Assemblée du Kosovo ait reporté le vote sur la juridiction spéciale. Ce retard risque de faire douter de la mesure dans laquelle le Kosovo a vraiment à cœur de maintenir l'état de droit et de faire face aux crimes de guerre. Si le vote était encore retardé, cela nuirait à la réputation du Kosovo, et il est donc absolument essentiel que ce vote se fasse dans les plus brefs délais. La mise en place de cette juridiction constituera une étape importante dans les efforts accomplis par le Kosovo face à l'impunité. En dépit de ce revers, la direction empruntée reste positive. Je voudrais me pencher sur les trois domaines où les progrès ont été les plus importants ce trimestre.

Tout d'abord, je me joins à tous ceux qui se sont félicités de la consolidation du nouveau Gouvernement kosovar. Dans ses 100 premiers jours, le Gouvernement a établi un ambitieux programme par lequel il entend renforcer la réconciliation, s'attaquer à la réforme économique et renforcer l'état de droit. Il doit maintenant avancer dans ce programme afin d'améliorer la vie quotidienne de la population kosovare. L'orientation définie par le Gouvernement est claire, en dépit des difficultés auxquelles il se heurte. Les manifestations de janvier et le boycottage qui s'en est suivi de la part des ministres et députés de la liste srpska ont mis précocement à l'épreuve le nouveau Gouvernement. Nous nous félicitons que les représentants de la liste srpska aient réintégré le Gouvernement et le Parlement une fois le boycottage terminé, le mois dernier, et nous saluons la façon dont la police kosovare a géré les manifestations. Nous nous réjouissons que la situation soit restée stable sur le plan de la sécurité, comme

le constate le Secrétaire général dans son rapport (S/2015/303), même si nous avons été choqués par la violence récente à Kumanovo. Nous sommes satisfaits du rôle positif joué par le Gouvernement kosovar dans l'apaisement des tensions après ce tragique incident.

Deuxièmement, nous saluons les mesures importantes que le Gouvernement a adoptées en vue du développement économique du Kosovo. Dans un pays où beaucoup trop de jeunes peinent à trouver un emploi, ce type de mesures est cruellement nécessaire. Cela veut dire développer l'économie, attirer les investissements vers le Kosovo et créer des emplois, afin de redonner à la population de nouvelles espérances. Pour que cela se produise, le Gouvernement doit maintenir énergiquement le cap sur l'état de droit, la lutte contre la corruption, la promotion d'une réforme judiciaire et la création des conditions qui permettront aux investissements et aux entreprises de prendre leur essor.

On peut voir les conséquences de la négligence du problème du développement économique dans l'augmentation inquiétante de la migration illégale. Non seulement ce problème prive le Kosovo de travailleurs de talent, mais il livre les migrants aux mauvais traitements, au trafic et à l'exploitation. Nous saluons les mesures urgentes prises par le Gouvernement kosovar pour lutter contre les réseaux criminels et mieux sensibiliser le public sur cette question. Et nous félicitons la région, notamment les États membres de l'Union européenne, des efforts coordonnés déployés pour aider à enrayer cet exode.

Mon troisième et dernier point concerne le dialogue de haut niveau de l'Union européenne avec la Serbie. Le mois dernier a marqué le deuxième anniversaire de l'Accord historique de Bruxelles signé par les Vice-Premiers Ministres serbe et kosovar, MM. Dačić et Thaçi. Bien que la cadence des progrès ait été mesurée, nous ne devons pas sous-estimer la distance parcourue par la Serbie et le Kosovo vers une normalisation de leurs relations. Dans les deux dernières années, un accord a été conclu sur un grand nombre de questions, notamment la gestion des frontières, la coopération régionale, le système judiciaire, la protection civile et la police. Et au niveau local, nous voyons s'instaurer une bonne coopération, y compris sur le plan du logement à Mitrovica, et du maintien de l'ordre à Klinë.

Nous félicitons les deux pays de l'attachement qu'ils ont témoigné à la poursuite du dialogue. Le Royaume-Uni est un ferme partisan des ambitions européennes de la Serbie comme du Kosovo. Nous comptons sur la

mise en œuvre des éléments en souffrance de l'accord de Bruxelles, notamment la création d'une association des municipalités à majorité serbe.

Je terminerai sur une réflexion familière. Les progrès du Kosovo sont indéniables. Les relations avec la région, et avec la Serbie, ont atteint un point fort. Plus de la moitié des Membres de l'ONU reconnaissent désormais le Kosovo comme État indépendant et souverain, ainsi que nombre d'institutions internationales. C'est en raison de ces progrès que nous redisons qu'il est plus que temps de réduire la fréquence de ces séances. La réalité sur le terrain, telle que nous l'a décrit le Secrétaire général dans son rapport, ne justifie pas ce degré d'attention de la part du Conseil, en particulier lorsqu'il y a tant de questions plus pressantes qui exigent que nous y consacrons du temps. Alors que nous approchons de la troisième année du dialogue mené entre la Serbie et le Kosovo sous les auspices de l'Union européenne, nous devons reconnaître que c'est l'Union européenne, plutôt que le Conseil, qui apportera cette dynamique en vue de nouveaux progrès. Nos efforts doivent donc se concentrer sur un appui au dialogue à Bruxelles plutôt que dans cette enceinte à New York.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Farid Zarif de sa présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2015/503) et de son analyse de l'évolution de la situation dans la province. Nous nous félicitons de la participation à la présente séance du Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Ivica Dačić, dont nous partageons l'opinion. Nous avons également écouté avec attention la déclaration de M. Hashim Thaçi. Nous notons qu'elle contenait une série de thèses grandioses qui n'ont rien à voir avec l'aide à apporter aux Serbes et Kosovars de la province.

Le problème du Kosovo reste extrêmement prégnant et continue d'avoir une incidence déstabilisante sur toute la région, comme le prouvent les événements survenus dernièrement en Macédoine, notamment l'attaque perpétrée par des bandits en uniforme portant les insignes de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) contre des garde-frontières de Macédoine, le 21 avril, et, de nouveau, l'incident de Kumanovo du 9 mai, déclenché par l'entrée dans cette ville d'un grand groupe de combattants extrémistes venus du Kosovo dans le but de perpétrer une série d'attentats terroristes sur le territoire de la Macédoine.

La Force de paix au Kosovo (KFOR) a pour objectif de prendre part au rétablissement de la sécurité et au maintien de l'ordre dans le territoire dont relève son mandat. Conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, la KFOR doit notamment s'occuper de la démilitarisation de l'ALK et d'autres groupes armés albanais du Kosovo, maintenir l'ordre et la sécurité, et honorer son mandat de contrôle des frontières. Nous espérons que, dans le cadre de ses compétences, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) contribuera également au règlement de ces différents problèmes. Nous avons été très surpris au sujet des informations reçues à Skopje faisant état de projets d'attentats terroristes, lesquelles sont arrivées aux oreilles des partenaires internationaux, qui jouent un rôle clef dans le maintien de la sécurité au Kosovo, au début de l'année déjà. Et pourtant, il n'a été donné à l'époque aucune suite à cet avertissement.

Les incidents survenus en Macédoine montrent que les conflits interethniques se poursuivent dans les Balkans, et qu'il existe un risque important de conflits dans la région. Ici aussi, on constate des défaillances au niveau de la sécurité et de l'état de droit au Kosovo, ce qui est la résultante du fait que l'on n'a pas résolu le problème du Kosovo de manière générale. Une fois de plus, cela met en exergue les conséquences délétères qu'engendre le silence fait sur la situation réelle dans la province. Il y a lieu, par exemple, de se préoccuper du silence maintenu sur les nombreux slogans scandés en faveur d'une grande Albanie, ainsi que sur les insinuations dans le sens d'une unification de l'Albanie et du Kosovo.

La situation de la minorité serbe au Kosovo continue de nous préoccuper considérablement, notamment les incidents motivés par des considérations ethniques, qui se poursuivent, comme les cas de profanation de monastères orthodoxes serbes. Nous voyons le dialogue en cours entre Belgrade et Pristina, avec la médiation de Bruxelles, comme un des instruments pouvant permettre d'assurer la stabilisation de la situation. À cet égard, l'association/communauté des municipalités serbes qui vient d'être créée devrait permettre de contribuer à la protection des Serbes du Kosovo. Un accord a été conclu sur ce point il y a plus de deux ans. Le manque de progrès enregistrés dans la mise en œuvre de cet accord est un signe préoccupant. Nous sommes convaincus que, pour diminuer les tensions dans les relations entre les différentes communautés, il faudrait renforcer dans le cadre de cette association tous les pouvoirs qui lui permettent de défendre vraiment les

droits de tous les habitants de la province, notamment de nationalité serbe.

Le processus de mise en place d'une juridiction spéciale chargée de connaître des crimes commis par les membres de l'ALK, notamment du trafic d'organes, continue de prendre du retard. Il est étrange que la création de ce genre d'institutions dépende en fait de décisions législatives prises à Pristina, alors que, de toute évidence, les institutions politiques kosovares ne sont pas prêtes à examiner les questions délicates de cet ordre avec objectivité. C'est une conséquence du passé récent.

Nous avons continué de recevoir ces derniers mois des informations selon lesquelles des diplomates occidentaux à Pristina tentent de convaincre les Kosovars d'adopter un texte susceptible de leur donner des conditions plus favorables que si cette question était examinée par le Conseil de sécurité. Nous ne comprenons pas comment de telles recommandations prétendument amicales pourraient en quoi que ce soit résoudre le problème, sans parler de leur adéquation avec les habituelles mantras relatives à l'état de droit. Nous insistons sur la nécessité d'accomplir de réels progrès dans ce domaine le plus rapidement possible. Nous prenons note de la déclaration faite aujourd'hui à cet égard par M. Thaçi. Nous confirmons notre position, à savoir que les responsables de ces crimes doivent en répondre devant la justice, quelles que soient les fonctions qu'ils occupent.

Il faut continuer à empêcher les Kosovars de prendre part aux conflits de la région du Proche-Orient, notamment dans les rangs de l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'autres organisations extrémistes. Nous sommes convaincus que ce problème doit rester au centre des préoccupations de la MINUK.

La MINUK reste une présence internationale essentielle, la principale au Kosovo. La médiation menée par l'Union européenne aux fins de la reprise du dialogue entre Belgrade et Pristina et le transfert des fonctions de la Mission État de droit à EULEX ne signifie pas que le rôle de l'ONU dans la province s'est réduit. Nous saluons la coopération qui s'est instaurée entre le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, et Pristina. Étant donné le large éventail de problèmes, nous exhortons la MINUK à s'acquitter pleinement de son mandat en prenant toutes les mesures nécessaires, mais pour ce faire, elle doit être dotée de toutes les ressources et de tout le personnel nécessaires. Nous sommes catégoriquement opposés à toute tentative de

dévaluer le rôle de la MINUK et exhortons les Albanais du Kosovo à coopérer pleinement avec la présence des Nations Unies.

En conclusion, nous voudrions réaffirmer que la position de la Russie concernant la question du Kosovo reste inchangée. La résolution 1244 (1999) reste pleinement en vigueur en tant qu'instrument international juridiquement contraignant pour le règlement de la question du Kosovo, en tenant compte de l'intérêt bien compris de tous. Ce qui se passe au Kosovo relève toujours de la responsabilité du Conseil de sécurité.

M. Van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je remercie moi aussi le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de son exposé, et souhaite la bienvenue, dans le cadre de ce débat, aux Vice-Premiers Ministres. MM. Dačić et Thaçi.

La Nouvelle-Zélande encourage vivement le dialogue entre Belgrade et Pristina, ainsi que l'appui de l'Union européenne à ce processus. Nous félicitons les dirigeants de la Serbie et du Kosovo de leur volonté de dialoguer et espérons que ce dialogue se poursuivra dans un climat constructif en vue d'aboutir à des résultats concrets. Il faut continuer de faire preuve de leadership et de la volonté nécessaires pour la mise en œuvre de tous les accords conclus à ce jour aux fins de la normalisation des relations.

La réconciliation à long terme requiert que l'on accorde l'attention due au passé afin d'empêcher qu'il n'entrave les progrès à l'avenir. Nous saluons les mesures prises par le Kosovo en vue d'instaurer une juridiction spéciale chargée de connaître des affaires instruites par l'Équipe spéciale d'enquête de l'Union européenne. Nous exhortons l'Assemblée du Kosovo à prendre les mesures restantes requises afin de mener ce processus à son terme. Nous appelons aussi l'attention sur la nécessité de régler de façon constructive les problèmes politiques et socioéconomiques particuliers dont souffrent les habitants du nord du Kosovo. Dans le même ordre d'idées, nous demandons qu'une attention continue soit portée à la question des personnes portées disparues et qu'un plus grand effort soit fait pour régler la question des biens et autres questions qui ont un impact sur le retour des personnes déplacées.

Le problème des ressortissants qui se rendent l'étranger pour y participer à des conflits constitue un sujet croissant de préoccupation internationale, et le Kosovo ne fait pas exception. L'adoption d'une loi

par l'Assemblée du Kosovo interdisant le recrutement d'individus pour participer à des conflits à l'étranger est une importante mesure de lutte contre ce problème. Cependant, le problème continuera de nécessiter davantage que la promulgation d'une loi. Comme le montre la façon dont le Kosovo a endigué les sorties du territoire de migrants illégaux, influencer sur la circulation des personnes requiert l'adoption d'une stratégie globale. La coopération en cours entre les partenaires de la région, l'engagement des dirigeants communautaires et les réformes économiques visant à améliorer les conditions de vie de tous les habitants du Kosovo joueront un rôle important pour lutter contre le phénomène des combattants étrangers.

La Nouvelle-Zélande est fermement convaincue qu'il faut veiller à ce que le Conseil entende le point de vue des personnes concernées par ses décisions. Nous devons également organiser le travail du Conseil de sorte à optimiser le temps et l'énergie qu'il consacre à défendre la cause de la paix et de la sécurité internationales. Étant donné l'ordre du jour chargé du Conseil, arriver à un équilibre n'est pas chose aisée.

S'agissant de l'examen par le Conseil du rôle dont s'acquitte la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, nous ne sommes pas convaincus que celle-ci soit configurée comme il se doit. Nous pensons qu'il faut que le Conseil soit plus souple dans la façon dont il s'organise pour assurer le suivi de la situation au Kosovo, en veillant à mieux ajuster ses activités à l'évolution de la situation sur le terrain tout en examinant de façon appropriée les autres questions inscrites à son ordre du jour.

M. Bertoux (France) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la présentation de son rapport (S/2015/303), ainsi que les Ministres des affaires étrangères de la Serbie et du Kosovo, MM. Dačić et Thaçi, pour leurs interventions.

Ce Conseil s'était réuni il y a moins de quatre mois pour aborder la situation du Kosovo (voir S/PV.7377). Le pays, qui sortait alors d'une longue crise institutionnelle, était le théâtre de manifestations violentes. Il était à craindre que les rhétoriques extrémistes et nationalistes ne saturaient l'espace public. À cet égard, nous nous félicitons de l'apaisement qu'a depuis connu le paysage politique kosovar. Nous saluons notamment l'état d'esprit constructif adopté par les autorités de Pristina, qui ont montré leur volonté d'avancer vers la construction d'un espace public démocratique et pacifié.

Cet environnement favorable a permis au pays de relancer enfin le dialogue de haut niveau avec la Serbie, comme l'y appelait le Conseil de sécurité depuis plusieurs mois. Nous nous réjouissons des perspectives ouvertes par la réunion du 9 février à Bruxelles, et nous tenons à saluer les efforts déployés à cette fin par l'Union européenne et sa Haute Représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Federica Mogherini, qui s'est rendue à Belgrade et Pristina fin mars. Nous lui apportons notre soutien plein et entier dans ce processus.

Cette réunion de fin mars a constitué un jalon essentiel vers la mise en œuvre effective de l'Accord du 19 avril 2013, prélude à la normalisation des relations entre les deux pays, que nous appelons de nos vœux. L'accord sur la justice, signé le 9 février, constitue un nouveau pas vers le démantèlement des structures parallèles serbes au nord de l'Ibar, démantèlement qui est nécessaire pour l'avenir du Kosovo comme pour celui de la Serbie. Nous appelons les parties à poursuivre leurs échanges en regardant toujours vers l'avenir. Il ne s'agit plus seulement d'œuvrer pour une normalisation formelle des relations, mais bien d'œuvrer à la reconstruction dans le long terme d'authentiques relations de bon voisinage, mutuellement profitables. À cet égard, le développement des relations commerciales et la sécurité juridique des investissements joueront un rôle primordial.

Les progrès récemment enregistrés ne doivent pas conduire le Kosovo, comme la Serbie, à relâcher leurs efforts. La tâche qui attend Pristina demeure en effet importante. Nous rappelons à cet égard l'importance que revêt pour nous la constitution d'une communauté de communes à majorité serbe au Kosovo. Nous estimons qu'une telle mesure est nécessaire si l'on souhaite que les populations serbes embrassent pleinement leur citoyenneté kosovare, et cessent de se considérer, à tort, comme des étrangers. Il n'est pas question de constituer une enclave pour les populations serbes; il s'agit au contraire d'affirmer avec force que le Kosovo, tout entier, est aussi leur pays. Le statut unitaire du Kosovo ne sera nullement remis en cause par la création d'une telle structure.

L'avenir passe également par la consolidation de l'état de droit, et donc la lutte contre l'impunité. Nous notons avec satisfaction les mesures prises par Pristina pour instituer des chambres spécialisées qui jugeront les crimes passés mis en lumière par l'Équipe spéciale d'enquête de l'Union européenne. Nous appelons

à l'adoption rapide, par le Parlement kosovar, des amendements constitutionnels et de la loi permettant l'institution des chambres spécialisées, prévue normalement pour le 21 mai et désormais repoussée au 29 mai. Je souhaite par ailleurs profiter de l'occasion pour réitérer notre soutien sans faille à la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, qui œuvre au quotidien pour l'état de droit et la sécurité au Kosovo.

Je ne saurais conclure sans aborder la perspective européenne que nous souhaitons pour la région des Balkans dans son ensemble. Au cours des dernières années, la Serbie a réalisé des efforts importants pour se rapprocher de l'Union européenne, que ce soit par les réformes internes qu'elle a adoptées, ou par l'amélioration des relations avec son voisinage. Nous la félicitons une fois de plus pour ces efforts. Nous l'encourageons à poursuivre la pleine mise en œuvre des accords déjà conclus avec Pristina, et nous réitérons notre volonté de la voir intégrer l'Union européenne dans un avenir proche. Nous souhaitons qu'un premier chapitre de négociation puisse désormais être ouvert rapidement.

Nous connaissons et nous soutenons la volonté du Kosovo de suivre le même chemin. Il sera long et difficile, mais il n'en est pas moins nécessaire pour l'avenir du pays. Nous savons que les dirigeants kosovars sont pleinement conscients des enjeux. Nous leur réitérons notre confiance et notre plein soutien dans ces efforts.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Lituanie.

Je remercie M. Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et M. Hashim Thaçi, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Kosovo, de leurs déclarations. Je remercie aussi M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, de son exposé et de ses efforts dévoués sur le terrain.

Nous observons une évolution et des changements positifs sur le terrain au Kosovo et dans la région. Nous sommes encouragés par la détermination du Gouvernement kosovar à poursuivre des réformes cruciales, garantes d'une stabilité durable au Kosovo. Nous nous félicitons de la reprise du dialogue de haut niveau facilité par l'Union européenne entre Belgrade et Pristina. Ces pourparlers vitaux ont donné des résultats,

notamment l'accord sur l'intégration de la justice et sur la protection des civils.

Nous encourageons le Gouvernement kosovar à continuer de se concentrer sur les questions non encore réglées. La mise en œuvre des accords déjà conclus, la reconstruction de relations économiques vitales et la réconciliation entre communautés sont essentielles. Nous encourageons les deux parties à poursuivre un dialogue constructif et à se concentrer sur les domaines prioritaires définis lors de la dernière réunion de haut niveau qui a eu lieu à Bruxelles le 21 avril. Ces domaines comprennent notamment l'énergie, les télécommunications, la libre circulation des personnes et la création d'une association de municipalités serbes.

L'Union européenne reste déterminée à venir en aide au Kosovo sur la voie de la réforme et dans ses objectifs d'intégration européenne. L'accord de stabilisation et d'association conclu avec l'Union, dont nous espérons qu'il sera signé cet été, marquera une étape importante dans les relations entre l'Union européenne et le Kosovo en ce qu'il inscrira fermement le Kosovo dans la politique de l'Union s'agissant des Balkans occidentaux et favorisera les réformes économiques et sociales nécessaires dans le pays.

Le respect de l'état de droit est fondamental si l'on veut réaliser une paix durable, et l'établissement des responsabilités dans les crimes passés fait partie intégrante de l'état de droit. Nous soulignons l'importance que revêt la création d'une juridiction spéciale chargée de traiter des allégations contenues dans le rapport Marty publié en décembre 2010. Nous saluons les progrès accomplis dans l'élaboration des amendements constitutionnels pertinents et des textes de loi portant création de chambres spécialisées aptes à connaître des affaires instruites par l'Équipe spéciale d'enquête de l'Union européenne. Nous prenons note du verdict positif rendu par la Cour constitutionnelle kosovare et du déploiement du nouveau Chef des poursuites de l'Équipe spéciale, David Schwendiman. Nous comptons que le Kosovo honorera ses engagements et que l'Assemblée adoptera cette semaine les amendements constitutionnels qui s'imposent pour ouvrir la voie à la création d'une juridiction spéciale.

Nous saluons la volonté des autorités kosovares de procéder aux réformes nécessaires. Le programme du nouveau Gouvernement pour la période 2015-2018 constitue un point de départ très prometteur. Il vise à ouvrir sur le développement

économique, la création d'emplois et une meilleure protection sociale, à renforcer l'état de droit, à mettre en œuvre des réformes structurelles et à faire avancer le processus d'intégration européenne, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2015/303). Nous saluons l'accent mis à juste titre par le Gouvernement kosovar sur la création de débouchés socioéconomiques pour la population kosovare lesquels, sur le long terme, l'encourageront à rester dans le pays et à contribuer à sa prospérité.

Si la situation est demeurée calme sur le plan de la sécurité, nous notons que la Force de paix au Kosovo continue de jouer un rôle important dans le maintien de la sécurité. Nous nous félicitons qu'elle continue de travailler en coordination avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui joue également un rôle important dans la consolidation de l'état de droit. Je saisis cette occasion pour remercier EULEX d'avoir accéléré l'enquête sur le meurtre de l'agent des douanes d'EULEX Audrius Šnavičius, tué en 2013. L'adoption de la loi interdisant toute participation à des conflits armés hors du territoire kosovar, de même que l'appui du Kosovo à la résolution du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est sur la lutte contre le terrorisme et le renforcement de la coopération en matière de lutte contre le terrorisme au sein de la région et avec les partenaires européens et internationaux, montre que le Kosovo est bien déterminé à régler le problème de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

Les efforts que déploie le Kosovo pour se comporter en partenaire régional responsable et développer des relations de bon voisinage sont particulièrement bienvenus. Nous l'invitons à continuer à promouvoir la tolérance ethnique et religieuse et la coexistence pacifique, à titre de contribution directe à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité de la région des Balkans occidentaux.

Enfin, comme nombre de délégations autour de cette table, nous estimons qu'il serait raisonnable de ramener la fréquence des débats sur le rapport de la MINUK à deux séances au lieu de quatre par an, compte tenu des progrès accomplis dans la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina et la stabilisation du Kosovo. Nous avons également à l'esprit le programme très chargé du Conseil et les nombreuses crises auxquelles nous devons faire face.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 12 h 25.